



COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2003

Sommaire

	<i>Page</i>
Comptes de résultat consolidés	5
Bilans consolidés.....	6
Tableaux de flux de trésorerie consolidés.....	7
Variations des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires.....	8
Annexes	9
1 Principes et méthodes comptables.....	9
1.1 Référentiel comptable du Groupe	9
1.2 Effet des changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice 2003 sur les capitaux propres et le résultat.....	10
1.3 Changements comptables.....	10
1.3.1 Changements de méthode de l'exercice 2003	10
1.3.2 Changements de méthode de l'exercice 2002	12
1.3.3 Changement d'estimation.....	12
1.3.4 Changements de présentation	13
1.4 Estimations de la Direction	15
1.5 Méthodes de consolidation.....	15
1.6 Conversion des comptes des sociétés étrangères	16
1.7 Chiffre d'affaires	16
1.8 Fiscalité différée.....	17
1.9 Ecarts d'acquisition.....	17
1.10 Immobilisations incorporelles.....	17
1.11 Immobilisations corporelles	18
1.11.1 Domaine propre	18
1.11.2 Domaine concédé	19
1.11.3 Location-financement.....	20
1.11.4 Location simple	20
1.11.5 Durées d'amortissement.....	20
1.12 Dépréciation des actifs à long terme	20
1.13 Immobilisations financières	21
1.14 Stocks et en-cours	21
1.14.1 Combustibles nucléaires	21
1.14.2 Matières consommables et matériels d'exploitation	22
1.15 Créances d'exploitation.....	22
1.16 Actifs financiers à court terme	22
1.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
1.18 Subventions d'investissement	23
1.19 Frais d'émission, primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires.....	23
1.20 Conversion des opérations en devises.....	23
1.21 Comptes spécifiques des concessions	23
1.22 Provisions pour risques et charges	23
1.23 Provisions et engagements en faveur du personnel.....	25
1.24 Instruments financiers	25
1.24.1 Instruments dérivés court terme	25
1.24.2 Instruments de long terme	26
1.24.3 Activité de négoce de l'énergie	26
1.25 Assurances.....	26
2 Evénements et transactions significatifs survenus au cours de l'exercice.....	27

3	Evolutions de périmètre	28
3.1	Evolutions de périmètre de l'exercice 2003	28
3.1.1	Acquisitions et entrées de périmètre.....	28
3.1.2	Cessions	28
3.2	Evolutions de périmètre de l'exercice 2002	29
3.2.1	Acquisitions et entrées de périmètre.....	29
3.2.2	Cessions	29
3.2.3	Autres évolutions	29
4	Secteurs géographiques et d'activité	29
4.1	Informations sectorielles par zones géographiques.....	30
4.2	Autres informations par zones géographiques	33
4.3	Informations par secteurs d'activités.....	33
5	Chiffre d'affaires.....	34
6	Consommations externes.....	35
7	Effectifs moyens	35
8	Impôts et taxes.....	35
9	Autres produits et charges d'exploitation	36
10	Dotations nettes aux provisions	36
11	Frais financiers nets.....	36
12	Résultat de change	37
13	Autres produits et charges financiers	37
14	Impôts sur le résultat.....	38
14.1	Ventilation de la charge d'impôt.....	38
14.2	Rapprochement de la charge d'impôt théorique et de la charge d'impôt effective.....	38
14.2.1	Rapprochement du taux d'impôt théorique et du taux d'impôt effectif :	38
14.2.2	Variation de l'impôt différé :	39
14.3	Ventilation des actifs et des passifs d'impôt différé par nature.....	39
14.4	Impôt constaté en capitaux propres	39
15	Ecarts d'acquisition	40
16	Immobilisations incorporelles.....	41
17	Immobilisations corporelles	41
17.1	Variation des immobilisations corporelles du domaine propre.....	43
17.2	Variation des immobilisations corporelles du domaine concédé	44
18	Immobilisations financières	45
18.1	Variations des immobilisations financières.....	45
18.2	Titres de participation	45
18.3	Valeur estimative du portefeuille de TIAP	46
18.4	Autres immobilisations financières	46
19	Titres mis en équivalence	47
20	Stocks et en-cours.....	47
21	Clients et comptes rattachés.....	48
22	Autres débiteurs	48
23	Actifs financiers à court terme	49
24	Trésorerie et équivalents de trésorerie	49
25	Comptes spécifiques des concessions.....	49
26	Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	50
26.1	Provisions pour retraitement du combustible nucléaire	50
26.1.1	Provisions pour retraitement des combustibles irradiés d'EDF maison-mère	50
26.1.2	Provisions pour fin de cycle des combustibles nucléaires des filiales	51
26.2	Provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs.....	51
27	Provisions pour déconstruction et dernier cœur.....	52
27.1	Provisions pour déconstruction des centrales.....	52
27.1.1	Centrales nucléaires d'EDF maison-mère	52

27.1.2	Centrales thermiques à flamme d'EDF maison-mère.....	53
27.1.3	Provisions pour déconstruction des centrales des filiales.....	53
27.2	Provision dernier cœur	54
28	Provisions pour avantages du personnel	54
28.1	Les spécificités du régime spécial des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) ..	54
28.2	Les obligations financières actuelles d'EDF maison-mère	55
28.3	Les évolutions prévisibles du régime de retraite IEG	55
28.4	Autres avantages du personnel d'EDF maison-mère	56
28.5	Provisions pour retraites et engagements assimilés au 31 décembre 2003	56
28.6	Variation des provisions.....	57
29	Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions	57
30	Autres provisions pour risques et charges.....	58
30.1	Provisions pour risques liés aux participations	58
30.2	Autres provisions pour risques.....	58
30.3	Autres provisions pour charges.....	59
31	Emprunts et dettes financières	60
31.1	Variations des emprunts et dettes financières	60
31.2	Echéancier des emprunts et dettes financières	61
31.3	Ventilation des emprunts par devises au 31 décembre 2003.....	61
31.4	Ventilation des emprunts par type de taux d'intérêt, avant et après swap	61
31.5	Taux d'intérêt.....	61
31.6	Endettement financier net.....	62
32	Autres créditeurs.....	63
33	Instruments financiers.....	63
34	Engagements hors bilan	65
34.1	Engagements hors bilan donnés	65
34.1.1	Garanties de bonne exécution/bonne fin/soumission	65
34.1.2	Engagements sur contrats commerciaux	65
34.1.3	Engagements sur commandes d'exploitation et d'immobilisations	66
34.1.4	Autres engagements liés à l'exploitation.....	66
34.1.5	Garanties sur emprunts	66
34.1.6	Autres engagements liés au financement.....	67
34.1.7	Engagements d'acquisition et cession de titres	67
34.1.8	Autres engagements liés aux investissements	69
34.2	Engagements hors bilan reçus	69
34.2.1	Engagements liés à l'exploitation.....	69
34.2.2	Engagements liés au financement.....	69
34.2.3	Engagements liés aux investissements	69
35	Entités ad hoc	70
35.1	Titrisation de créances d'exploitation	70
35.2	Titrisation de créances immobilisées	70
36	Evénements postérieurs à la clôture.....	71
37	Périmètre de consolidation.....	71

Comptes de résultat consolidés

	Notes en annexe	31.12.03	31.12.02 Pro forma	31.12.02
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires	5	44 919	41 817	48 359
Consommations externes	6	(22 554)	(19 582)	(25 588)
Charges de personnel	7	(9 509)	(9 218)	(9 187)
Impôts et taxes	8	(2 703)	(3 716)	(3 716)
Autres produits et charges d'exploitation	9	873	1 284	1 157
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)		11 026	10 585	11 025
Dotations nettes aux amortissements		(4 449)	(5 399)	(5 403)
Dotations nettes aux provisions	10	256	(39)	(118)
Résultat d'exploitation (EBIT)		6 833	5 147	5 504
Frais financiers nets	11	(1 431)	(1 651)	(1 550)
Résultat de change	12	24	(90)	(96)
Autres produits et charges financiers	13	(2 106)	(1 726)	(1 769)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées		3 320	1 680	2 089
Impôts sur les résultats	14	(1 567)	(825)	(986)
Dotations nettes aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition		(844)	(714)	(713)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	19	26	25	25
Résultat net du Groupe		935	166	415
Intérêts minoritaires		(78)	65	66
Résultat net d'EDF		857	231	481

Le format des états financiers 2002 a été modifié au 1^{er} janvier 2003. La présentation des comptes publiés en 2002 a été modifiée en conséquence.

Le pro forma 2002 intègre en outre l'application des nouvelles règles et méthodes comptables de 2003.

Bilans consolidés

ACTIF	Notes en	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
(en millions d'euros)	annexe		Pro forma	
Ecart d'acquisition	15	5 659	6 748	6 749
Immobilisations incorporelles	16	859	1 022	1 022
Immobilisations corporelles	17	99 012	102 184	95 422
Immobilisations financières	18	7 315	7 436	8 569
Titres mis en équivalence	19	2 146	2 300	2 305
Total actif immobilisé		114 991	119 690	114 067
Impôts différés	14	216	380	353
Stocks et en-cours	20	6 924	7 661	8 102
Clients et comptes rattachés	21	14 394	12 368	12 368
Autres débiteurs	22	4 780	6 105	6 107
Actifs financiers à court terme	23	3 072	2 443	1 540
Trésorerie et équivalent de trésorerie	24	2 523	2 238	2 238
Total actif circulant		31 909	31 195	30 708
TOTAL DE L'ACTIF		146 900	150 885	144 775

PASSIF	Notes en	31.12.03	31.12.02	31.12.02
(en millions d'euros)	annexe		Pro forma	
Capital		8 129	8 129	8 129
Réserves et Résultat Consolidés		10 795	11 157	5 754
Capitaux propres (part d'EDF)		18 924	19 286	13 883
Intérêts minoritaires		915	943	986
Comptes spécifiques des concessions	25	19 743	20 822	20 822
Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	26	14 658	14 182	14 182
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	27	12 101	14 537	14 537
Provisions pour avantages du personnel	28	2 185	2 150	2 150
Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	29	13 939	12 451	12 451
Autres provisions pour risques et charges	30	3 512	3 867	6 670
Impôts différés	14	5 853	6 199	4 129
Emprunts et dettes financières diverses	31	29 604	31 544	29 542
Fournisseurs et comptes rattachés		8 164	6 353	6 353
Autres créditeurs	32	17 302	18 551	19 070
TOTAL DU PASSIF		146 900	150 885	144 775

Le format des états financiers 2002 a été modifié au 1^{er} janvier 2003. La présentation des comptes publiés en 2002 a été modifiée en conséquence.

Le pro forma 2002 intègre en outre l'application des nouvelles règles et méthodes comptables de 2003.

Tableaux de flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes en annexe	2003	2002 Pro forma	2002
Opérations d'exploitation				
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		3 320	1 680	2 089
Annulation des amortissements et provisions		6 379	7 496	7 574
Annulation des produits et charges financiers		1 530	1 692	1 592
Dividendes des sociétés consolidées par mise en équivalence		79	73	73
Elimination des plus ou moins values de cession		(311)	(194)	(194)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		26	-	-
Bénéfice opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement		11 023	10 747	11 134
Variation du besoin en fonds de roulement		17	1 715	1 175
Bénéfice opérationnel		11 040	12 462	12 309
Frais financiers nets décaissés		(1 007)	(1 315)	(1 213)
Impôts sur le résultat payés		(3 337)	(1 849)	(1 849)
Flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles		6 696	9 298	9 247
Opérations d'investissement				
Variations de périmètre	3.2.1	44	(4 068)	(4 068)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(4 963)	(5 960)	(5 914)
Acquisitions d'immobilisations financières		(1 413)	(1 464)	(1 464)
Cessions d'immobilisations		1 778	1 422	1 422
Variations d'actifs financiers		(601)	95	95
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(5 155)	(9 975)	(9 929)
Opérations de financement				
Emissions d'emprunts		8 236	5 742	5 742
Remboursements d'emprunts		(9 287)	(3 899)	(3 894)
Dividendes versés par la société mère		(208)	(315)	(315)
Dividendes versés aux minoritaires		(63)	(63)	(63)
Augmentation de capital en numéraire		33	81	81
Augmentation des comptes spécifiques des concessions		157	52	52
Subventions d'investissement		33	67	67
Autres variations		(5)	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(1 104)	1 665	1 670
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		437	988	988
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		2 238	1 804	1 804
Incidence des variations de change		(176)	(185)	(185)
Incidence des autres reclassements		24	(369)	(369)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 523	2 238	2 238

Le format des états financiers 2002 a été modifié au 1^{er} janvier 2003. La présentation des comptes publiés en 2002 a été modifiée en conséquence.

Le pro forma 2002 intègre en outre l'application des nouvelles règles et méthodes comptables de 2003.

Variations des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Notes	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Différences de conversion	Total Capitaux propres	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2001		8 129	5 159	841	(418)	13 711	1 502
Changement de méthodes comptables			1 235			1 235	
Situation au 31 décembre 2001 (pro forma)		8 129	6 394	841	(418)	14 946	1 502
Affectation du résultat			841	(841)		-	-
Résultat				481		481	(66)
Dividendes versés			(315)			(315)	(62)
Différences de conversion					(1 156)	(1 156)	(146)
Autres variations			(73)			(73)	(242)
Situation au 31 décembre 2002		8 129	6 847	481	(1 574)	13 883	986
Changement de méthodes comptables	1.2		5 737	(250)	(84)	5 403	(43)
Situation au 31 décembre 2002 (pro forma)		8 129	12 584	231	(1 658)	19 286	943
Affectation du résultat			231	(231)		-	-
Résultat				857		857	78
Dividendes versés			(208)			(208)	(61)
Différences de conversion					(207)	(207)	(75)
Autres variations			(804) (1)			(804)	30
Situation au 31 décembre 2003		8 129	11 803	857	(1 865) (2)	18 924	915

- (1) La variation du poste "Autres variations" provient essentiellement de l'incidence de la décision de la Commission Européenne pour (890) millions d'euros, ainsi que de l'effet du changement d'évaluation sur les provisions pour contrats onéreux pour 72 millions d'euros.
- (2) Les différences de conversion concernent principalement l'Amérique du Sud à hauteur de (1 765) millions d'euros.

Le format des états financiers 2002 a été modifié au 1^{er} janvier 2003. La présentation des comptes publiés en 2002 a été modifiée en conséquence.

Le pro forma 2002 intègre en outre l'application des nouvelles règles et méthodes comptables de 2003.

Annexes

1 Principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable du Groupe

Le Groupe EDF établit ses comptes consolidés en conformité avec la réglementation comptable française en vigueur, suivant les règles et méthodes comptables décrites ci-après (paragraphe 1.3 à 1.25).

Le Groupe s'inscrit dans la perspective de l'application obligatoire en 2005 des normes comptables internationales de l'IASB par les sociétés européennes faisant appel public à l'épargne.

Dans ce contexte, le Groupe a procédé sur les exercices 2002 et 2003 à plusieurs changements comptables tels que décrits dans la note 1.3. Après prise en compte de ces changements comptables, le Groupe applique l'ensemble des méthodes préférentielles prévues par la réglementation comptable française applicable aux comptes consolidés à l'exception de la comptabilisation des avantages du personnel (voir paragraphe 1.23).

En effet, compte-tenu de la réforme en cours concernant le financement du régime des pensions des industries électriques et gazières, l'engagement calculé avant réforme ne traduit pas les charges futures de financement qui seront supportées par EDF maison-mère du fait de la réforme. Ces engagements seront donc provisionnés dès que la quote-part restant à la charge de l'entreprise sera connue.

A ce jour, les principales différences avec les normes comptables internationales en vigueur au 31 décembre 2003 concernent le traitement comptable des avantages du personnel (IAS 19) et des instruments financiers (IAS 32 et 39). En l'absence de normes comptables internationales spécifiques, EDF a maintenu le traitement des concessions appliqué jusqu'alors. L'application de ces normes ou leurs évolutions seraient susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur les comptes.

Des comptes pro forma comparatifs au titre de l'exercice 2002 ont été établis selon les méthodes comptables appliquées en 2003, dans les conditions précisées en note 1.3.

1.2 Effet des changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice 2003 sur les capitaux propres et le résultat.

Les tableaux ci-dessous présentent l'effet sur les capitaux propres et sur le résultat consolidés 2002 des changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice 2003 :

- Effet sur les capitaux propres :

	<i>(en millions d'euros)</i>		
	13 883		
	<u>Brut</u>	<u>Impôt</u>	<u>Net</u>
Capitaux propres publiés au 31.12.2002			
Effet du passage du mode d'amortissement dégressif au mode d'amortissement linéaire	8 848	(3 135)	5 713
Révisions décennales et gros composants amortis sur leur durée de vie propre	1 425	(505)	920
Reprise de la Provision pour maintien du potentiel hydraulique	1 503	(511)	992
Total application CRC 2002.10	11 776	(4 151)	7 625
Annulation des intérêts intercalaires capitalisés et autres ajustements	(3 357)	1 135	(2 222)
Total	8 419	(3 016)	5 403
Capitaux propres au 31.12.2002 (données pro forma)	19 286		

- Effet sur le résultat net d'EDF:

	<i>(en millions d'euros)</i>		
	481		
	<u>Brut</u>	<u>Impôt</u>	<u>Net</u>
Résultat net d'EDF au 31.12.2002 (Publié)			
Effet du passage du mode d'amortissement dégressif au mode d'amortissement linéaire	(59)	21	(38)
Révisions décennales et gros composants amortis sur leur durée de vie propre	(88)	31	(57)
Reprise de la Provision pour maintien du potentiel hydraulique	(409)	145	(264)
Total application CRC 2002.10	(556)	197	(359)
Annulation des intérêts intercalaires capitalisés et autres ajustements	145	(36)	109
Total	(411)	161	(250)
Résultat net d'EDF au 31.12.2002 (données pro forma)	231		

1.3 Changements comptables

1.3.1 Changements de méthode de l'exercice 2003

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1er janvier 2003 le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, ce qui s'est traduit par :

- le changement de mode d'amortissement des immobilisations,
- la modification du plan d'amortissement de certains composants,
- la comptabilisation par composants du coût des révisions périodiques majeures,
- l'annulation de la provision pour maintien du potentiel hydraulique.

Par ailleurs, le Groupe a opté au 1^{er} janvier 2003 pour :

- la comptabilisation en charges des intérêts des capitaux empruntés pour la construction des installations de production, des réseaux et pour la fabrication de la première charge des combustibles nucléaires.
- l'inscription à l'actif des biens faisant l'objet de contrats de location-financement.

Changement du mode d'amortissement des installations nucléaires et de certaines autres immobilisations

Conformément à la pratique dominante de l'industrie et dans le cadre de l'ouverture du marché à la concurrence, le Groupe amortit désormais l'ensemble de ses immobilisations selon le mode linéaire, ce qui a conduit à modifier l'amortissement des installations nucléaires en France et de certaines immobilisations du réseau de transport et de distribution amorties précédemment selon le mode dégressif. Cette modification a été comptabilisée de manière rétrospective comme le prévoit le règlement CRC 2002-10 dans ses conditions de première application.

Modification du plan d'amortissement de certains composants

Le Groupe applique désormais une méthode de comptabilisation qui consiste à réviser le plan d'amortissement de certains composants de centrales nucléaires de manière prospective à compter de la date à laquelle un défaut générique est identifié et le remplacement programmé. Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective.

De ce fait, ont été annulées les provisions antérieurement constituées au titre des remplacements de ces pièces.

Comptabilisation par composants du coût des révisions périodiques majeures des installations nucléaires et thermiques à flamme

Le Groupe a mis en œuvre la méthode de comptabilisation par composants pour les coûts des révisions périodiques majeures des tranches nucléaires et des centrales thermiques à flamme (ces coûts faisaient l'objet de provisions dans les comptes de l'exercice 2002). Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective.

Annulation de la provision pour maintien du potentiel hydraulique

La provision pour maintien du potentiel hydraulique, représentative des dépenses de maintenance nécessaires pour garantir le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages conformément au cahier des charges des entreprises hydrauliques concédées, est reprise en totalité conformément aux dispositions transitoires des règlements CRC 2000-06 et CRC 2002-10 (ces dernières prévoient en effet que les dépenses courantes d'entretien ne peuvent plus faire l'objet d'une provision à compter de 2003).

Comptabilisation en charges des intérêts des capitaux empruntés (intérêts intercalaires) pour la construction des installations de production, des réseaux et pour la fabrication de la première charge des combustibles nucléaires

Au 1er janvier 2003, conformément à l'option prévue par les textes français et internationaux, les intérêts des emprunts encourus pendant la période de construction des centrales et des réseaux ainsi que pendant la période de fabrication des premières charges de combustibles ne sont pas capitalisés mais comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont encourus. Cette décision s'applique également aux dépenses de pré-exploitation.

L'application de cette méthode conduit à annuler les intérêts qui avaient été capitalisés dans les immobilisations corporelles avant le 31 décembre 2002.

Inscription à l'actif des biens faisant l'objet de contrats de location-financement

Le Groupe applique à compter du 1er janvier 2003 la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02 relative à la comptabilisation des contrats de location-financement au bilan comme des immobilisations corporelles financées par emprunt, pour l'ensemble des contrats en cours à cette date.

1.3.2 Changements de méthode de l'exercice 2002

Les changements comptables pratiqués dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 étaient liés à :

- l'adoption du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, qui s'est essentiellement traduite par la comptabilisation au passif de la totalité des obligations de déconstruction des installations thermiques et nucléaires et de dernier cœur, pour la valeur actuelle des décaissements futurs, et la comptabilisation à l'actif du coût de déconstruction et de dernier cœur comme un complément du coût de construction de ces installations ; des provisions au titre des révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme ont également été constituées, de même que des provisions au titre des contrats déficitaires d'achat et de vente d'énergie (voir notes 1.22, 26, 27, 30) ;
- l'adoption de la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02 relative à la comptabilisation en résultat des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises (et par assimilation des écarts de conversion liés aux instruments dérivés de change) au cours de la période auxquels ils se rapportent ;
- l'application de la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02 relative à la comptabilisation en résultat des écarts de change sur emprunts et swaps et par conséquent l'arrêt de l'étalement de ceux-ci sur la durée de vie restante des emprunts.

1.3.3 Changement d'estimation

Le Groupe a également décidé au 1er janvier 2003 d'allonger la durée d'amortissement de ses installations nucléaires en France pour la porter de 30 ans à 40 ans. Le retour d'expérience d'exploitation, les études techniques réalisées, les renouvellements aux Etats Unis de licences d'exploitation pour des tranches nucléaires de même technologie ainsi que la démarche engagée par le Groupe auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour définir les conditions d'exploitation des installations au-delà de 30 ans sont les principaux éléments qui ont amené le Groupe à prendre cette décision. Ce changement est comptabilisé de manière prospective et n'a donc pas d'effet sur les capitaux propres au 31 décembre 2002.

L'effet de l'allongement de la durée de vie des centrales a eu un impact de 853 millions d'euros sur les dotations aux amortissements des installations nucléaires. Par ailleurs, le changement de mode d'amortissement a eu un impact de (224) millions d'euros sur les dotations aux amortissements de ces biens.

L'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires à compter du 1er janvier 2003 a eu pour conséquence de décaler de 10 ans les échéances de décaissement des dépenses de déconstruction et de dernier cœur. Du fait de l'actualisation, le montant des provisions pour déconstruction et pour dernier cœur est mécaniquement révisé à la baisse, comme indiqué en notes 26 et 27.

Cet allongement a également des effets induits sur d'autres postes d'actif et de passif :

-
- provisions pour contrats de vente déficitaires (voir note 30),
 - produits constatés d'avance et produits à recevoir pour les centrales en participation,
 - provisions pour dépréciation des pièces de sécurité stratégiques des installations nucléaires.

L'application du règlement CRC 2000-06 sur les passifs au 1er janvier 2002 avait conduit à constater de manière rétroactive un actif de déconstruction et de dernier cœur en contrepartie des provisions, estimé à la date de mise en service des centrales concernées.

Les normes françaises ne prévoient aucune disposition particulière pour enregistrer les changements d'estimation des provisions dont la contrepartie, à l'origine, a été enregistrée à l'actif du bilan, comme un élément du coût.

Les normes internationales prévoient explicitement que les effets de la désactualisation sont à enregistrer en résultat. Néanmoins, elles ne prévoient pas actuellement les modalités de comptabilisation des variations de provisions liées à des changements d'estimation (changement de calendrier, d'estimation des dépenses, de taux d'actualisation).

En l'absence de disposition dans les textes comptables applicables en France, et dans le cadre de la convergence du référentiel comptable du Groupe avec les normes internationales, EDF a décidé pour l'arrêté des comptes consolidés annuels de s'inspirer du projet révisé de traitement que le Comité d'interprétation des normes internationales (IFRIC) a annoncé vouloir proposer au Conseil de l'International Accounting Standards Board (IASB). Ce projet prévoit l'application d'une méthode prospective avec une imputation des effets liés aux changements d'estimation des provisions sur l'actif de contrepartie et, au-delà, sur l'actif de référence sous-jacent (centrale).. Dans le cas d'une reprise de provision, l'excédent éventuel qui n'a pu être imputé sur les actifs précités est comptabilisé en résultat.

L'impact sur les comptes de ce changement d'estimation s'est traduit par une diminution :

- des provisions pour déconstruction et dernier cœur de 2 811 millions d'euros.
- des immobilisations corporelles de 2 775 millions d'euros,
- des produits à recevoir des partenaires au titre de la déconstruction des centrales en participation de 23 millions d'euros.

En outre, l'impact sur le résultat de l'exercice s'élève à 13 millions d'euros.

1.3.4 Changements de présentation

Les changements de présentation retenus pour améliorer la comparabilité des comptes avec les pratiques internationales ou celles du secteur de l'énergie concernent notamment :

- les changements liés au secteur de l'énergie (chiffre d'affaires du trading),
- les changements de format liés au rapprochement avec les normes IFRS (tableau des flux de trésorerie, compte de résultat, bilan),
- les changements de destination de certains actifs et passifs (titres de participation, fonds commun de créances, pièces de sécurité...).

Changement de présentation du compte de résultat :

Le format du compte de résultat a été modifié à compter du 1er janvier 2003 et les comptes publiés de l'exercice 2002 ont été retraités en conséquence pour faciliter les comparaisons (« comptes publiés 2002 au format de présentation 2003 »).

Le rapprochement entre le compte de résultat 2002 publié et le compte de résultat 2002 selon la nouvelle présentation se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Excédent Brut d'Exploitation	Résultat d'exploitation
Publié 31 décembre 2002	11 216	5 179
- Reclassement des éléments exceptionnels	234	325
- Reclassement des autres produits et charges d'exploitation	(425)	
31 décembre 2002 nouvelle présentation	11 025	5 504

Les éléments classés en résultat exceptionnel dans le compte de résultat publié au 31 décembre 2002 sont désormais ventilés comme suit au sein du résultat d'exploitation :

- Les résultats de cession des immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les produits et charges à caractère inhabituel sont classés en "Autres produits et charges d'exploitation". Ce reclassement améliore le résultat d'exploitation de 234 millions d'euros.
- La quote-part de subvention d'investissement est intégrée dans les "Dotations nettes aux amortissements". Ce reclassement augmente de 53 millions d'euros le résultat d'exploitation.

Par ailleurs, les changements suivants ont été effectués, sans impact sur les agrégats du compte de résultat sus mentionnés :

- Les subventions d'exploitation (1,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002) auparavant présentées sur une ligne séparée ont été reclassées dans le poste "Autres produits et charges d'exploitation";
- Le résultat financier publié au 31 décembre 2002 est désormais décomposé en trois rubriques :
 - Frais financiers nets,
 - Résultat de change,
 - Autres produits et charges financiers. Les résultats de cessions d'immobilisations financières, de titres consolidés et d'entités consolidées - antérieurement classés en "Résultat exceptionnel"- figurent désormais dans les "Autres produits et charges financiers". Ce reclassement augmente le résultat financier de 96 millions d'euros.

Changement de présentation du bilan :

La présentation du bilan a été modifiée à compter du 1^{er} janvier 2003 et les comptes comparatifs de l'exercice 2002 ont été retraités en conséquence pour faciliter les comparaisons.

Les changements suivants ont été effectués :

- les primes de remboursement des emprunts et leurs amortissements sont reclassés du poste « Autres débiteurs » au poste « Emprunts et dettes financières diverses » ;
- les comptes courants financiers débiteurs, les provisions pour dépréciation des comptes courants financiers à court terme (échéance inférieure à 3 mois) ainsi que les provisions pour dépréciation des autres actifs financiers à court terme sont reclassés du poste « Autres débiteurs » au poste « Trésorerie et équivalents trésorerie » ;

- les autres actifs financiers à court terme, les valeurs mobilières de placement à court terme ainsi que les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement à court terme sont reclassés du poste « Valeurs mobilières de placement » au poste « Trésorerie et équivalents trésorerie » ;
- les provisions pour risques et charges sont désormais subdivisées en :
 - provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire,
 - provisions pour déconstruction et dernier cœur,
 - provisions pour avantages du personnel,
 - provisions pour renouvellement des immobilisations en concession,
 - et autres provisions pour risques et charges ;
- les titres de participation considérés comme disponibles à la vente sont reclassés en actifs financiers à court terme ;
- les comptes courants financiers créditeurs sont reclassés du poste « Autres créditeurs » au poste « Emprunts et dettes financières diverses » ;
- enfin la contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession de créances futures sur des clients à un fonds commun de créances figure en dettes financières. Auparavant, celle-ci figurait en dettes d'exploitation (voir note 31.1).

1.4 Estimations de la Direction

La préparation des états financiers amène le Groupe à procéder à ses meilleures estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger par rapport à ces estimations.

1.5 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles EDF exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, dès lors que le Groupe détient au moins une part ou action dans le capital de ces sociétés. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque la détention, directe et indirecte, est supérieure à 40 % des droits de vote, en l'absence de tiers détenant directement ou indirectement une fraction supérieure des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles EDF exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Les sociétés dans lesquelles EDF exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du groupe est supérieure à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Toutefois, même si une entreprise répond aux critères définis précédemment, elle peut être exclue du périmètre de consolidation en raison de son intérêt négligeable par rapport à l'ensemble consolidé.

Les résultats des sociétés acquises (cédées) au cours de l'exercice ne sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du groupe qu'à compter de (jusqu'à) la date de transfert du contrôle.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le Groupe a en substance le contrôle des fonds communs de créances Oxygen et Electra, dans lesquels il ne détient toutefois aucune part ou action, et de certains fonds communs de placement. De ce fait, ces entités ne sont pas consolidées.

1.6 Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change à la date de clôture. Les comptes de résultat et les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne «Différences de conversion».

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net, date à laquelle elles sont inscrites en charges ou en produits dans le résultat comme les autres écarts de conversion relatifs à cette entreprise.

Après revue des conditions d'exploitation, le Groupe a modifié la devise fonctionnelle des centrales situées au Mexique à compter du 1^{er} janvier 2003. Cette modification qui traduit plus fidèlement la substance des opérations financières et commerciales de ces entités a été appliquée avec effet rétroactif, le dollar américain ayant remplacé le peso mexicain.

1.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des produits issus de la vente d'énergie et des prestations de services. Ces derniers incluent principalement des prestations de transport et de distribution de l'énergie.

Le Groupe constate les ventes quand :

- l'existence d'un contrat est prouvée,
- la livraison a eu lieu (ou la prestation de service est achevée),
- le prix est fixé ou déterminable,
- et le caractère recouvrable des créances est probable.

La livraison a lieu quand les risques et avantages associés à la propriété sont transférés à l'acheteur. Les quantités d'énergie livrée non relevée non facturée sont déterminées à partir de statistiques de consommations et d'estimations de prix de vente.

Les prestations de services ou fournitures de biens sont traitées en utilisant le principe de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice.

Les opérations de négoce sur le marché de l'énergie sont dorénavant comptabilisées nettes des achats conformément à la pratique du secteur.

1.8 Fiscalité différée

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les valeurs fiscales de ceux-ci donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées font l'objet d'un ajustement au nouveau taux en vigueur et l'ajustement est imputé au compte de résultat.

Les reports fiscaux déficitaires donnent lieu à enregistrement d'un impôt différé actif qui par prudence fait l'objet d'une dépréciation si les prévisions de résultat ne font pas apparaître une probabilité d'utilisation dans un avenir proche.

1.9 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et amorti selon le mode linéaire sur la base estimée de sa durée d'utilité, celle-ci ne dépassant en général pas 20 ans. Toutefois, des durées plus longues peuvent être retenues si un contrat de concession ou d'exploitation le justifie. Les plans d'amortissement des écarts d'acquisition sont revus chaque année.

Les justes valeurs des actifs et des passifs et la détermination de l'écart d'acquisition sont définitives à la clôture de l'exercice qui suit celui de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition d'entités contrôlées globalement ou conjointement sont présentés séparément au bilan. De même, les dotations nettes aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition d'entités mises en équivalence sont inclus, au bilan dans la ligne «Titres mis en équivalence». L'amortissement de ces écarts d'acquisition est inclus, au compte de résultat, dans la ligne «Quote-part de résultat des titres mis en équivalence».

Lors de la cession d'une entité du groupe le montant de l'écart d'acquisition non amorti attribuable à la filiale, est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés et suivis dans la devise de la société acquise.

Le Groupe apprécie, à chaque clôture, s'il existe un quelconque indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de la valeur selon les principes énoncés dans la note 1.12.

1.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels, de concessions, brevets et droits similaires, de droits d'exploitation et de frais de développement.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses concourant au développement d'un projet sont comptabilisées en immobilisation lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

1.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production ou en ce qui concerne EDF maison-mère, le cas échéant à leur valeur réévaluée, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts directs de main d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Par ailleurs, des actifs ont été comptabilisés en contrepartie des provisions constituées au titre d'obligations liées à la déconstruction des centrales et des coûts de dernier cœur des centrales nucléaires. A la date de mise en service, ces actifs sont évalués et valorisés aux mêmes conditions que la provision dont ils sont la contrepartie (voir note 1.22).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire (voir note 1.3 – changements comptables).

Les coûts d'emprunt des capitaux utilisés pour financer les installations ainsi que les dépenses de pré-exploitation sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations corporelles du Groupe sont constituées de biens propres d'une part et de biens concédés d'autre part.

1.11.1 Domaine propre

Dans le cas spécifique des installations nucléaires, sont inclus dans la valeur de ces immobilisations :

- le coût actualisé de la déconstruction des installations,
- le coût actualisé du dernier cœur de combustible, comprenant la dépréciation du stock résiduel de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif de la production, le coût du retraitement de ce combustible, ainsi que le coût d'évacuation et de stockage des déchets de ces opérations.

Les biens concédés du réseau d'alimentation générale sont propriété d'EDF et sont présentés en biens du domaine propre.

Les pièces de sécurité stratégiques des installations nucléaires constituent des immobilisations corporelles. Elles sont amorties au prorata de la durée de vie des centrales ou de la durée d'utilisation des paliers auxquels elles sont affectées.

Une provision pour dépréciation est constituée au titre des centrales thermiques à flamme mises en réserve d'exploitation, pour lesquelles il existe une faible probabilité de remise en service.

Les coûts de révision décennale imposée réglementairement pour les centrales nucléaires et les centrales thermiques à flamme constituent un composant de la valeur de ces installations, qui est amorti sur une durée de 10 ans correspondant à l'intervalle séparant deux révisions.

1.11.2 Domaine concédé

En France, EDF maison-mère est assujettie à trois régimes juridiques différents :

- les concessions de forces hydrauliques, ayant pour concédant l'Etat,
- la concession du réseau d'alimentation générale, le concédant étant également l'Etat,
- les concessions de distribution publique, dont les concédants sont les collectivités locales (communes ou syndicats de communes).

Les biens relevant de ces régimes sont présentés dans le domaine concédé à l'exception des biens relevant du régime concédé du réseau d'alimentation générale qui sont légalement propriété d'EDF maison-mère et sont présentés en biens du domaine propre.

Les immobilisations relevant des régimes de concessions des forces hydrauliques et de distribution publique figurent au bilan pour leur coût d'acquisition lorsqu'elles sont financées par EDF ou pour leur valeur estimée à la date d'apport lorsqu'elles ont été remises par le concédant à titre gratuit. La contrepartie de la valeur des biens de retour financés par les concédants est enregistrée au passif en « comptes spécifiques des concessions ».

Les immobilisations concédées des concessions de forces hydrauliques font l'objet d'un amortissement industriel générateur de charges pratiqué selon le mode linéaire.

Les immobilisations relevant des concessions de distribution publique donnent lieu à comptabilisation d'une dépréciation linéaire sur la durée de vie des ouvrages, sans incidence sur le compte de résultat, avec pour contrepartie une dépréciation des « comptes spécifiques des concessions ».

Les immobilisations relevant des concessions de distribution publique donnent lieu également à la comptabilisation, compte-tenu des dispositions interprétatives intervenues en 1997 :

- d'un amortissement des financements du concessionnaire (amortissement de caducité), sur la durée de chaque concession,
- d'une provision pour le renouvellement des ouvrages avant et après le terme des concessions, constituée en complément de l'amortissement de caducité, et déterminée sur la base de la valeur de remplacement des biens.

Ces amortissements et provisions sont enregistrés au compte de résultat de chaque période.

Ainsi, le bilan reflète en permanence globalement les droits effectifs des concédants de distribution publique sur les actifs.

1.11.3 Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Lorsque le Groupe réalise une opération de cession-bail qui débouche sur un contrat de location financement, cette opération est comptabilisée conformément aux principes énoncés ci-dessus. Dans le cas où le prix de cession est supérieur à la valeur comptable de l'actif, l'excédent est différé et amorti sur la durée du contrat de location.

1.11.4 Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

1.11.5 Durées d'amortissement

Pour les principaux ouvrages, les durées de vie estimées sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| • Barrages hydroélectriques | : 75 ans |
| • Matériel électromécanique des usines hydroélectriques | : 50 ans |
| • Centrales thermiques à flamme | : 30 à 40 ans |
| • Installations de production nucléaire | : 40 ans (*) |
| • Installations de transport et de distribution (lignes, postes de transformation) | : 30 à 45 ans. |

(*) sous réserve de dispositions réglementaires plus restrictives dans certains pays.

1.12 Dépréciation des actifs à long terme

Le Groupe apprécie, à chaque clôture des comptes et à chaque arrêté intermédiaire, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué :

- Le Groupe mesure les éventuelles dépréciations des actifs long terme par comparaison entre la valeur comptable de ces actifs, le cas échéant regroupés au sein de groupes d'actifs, et leur valeur recouvrable généralement calculée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.
- Les taux d'actualisation retenus pour ces besoins s'appuient sur les taux moyens de rendement interne attendus de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés ; ils sont déterminés par zone économique, géographique et par activité le cas échéant. Le taux d'actualisation retenu

pour les activités régulées d'EDF maison-mère correspond à la rémunération de 6,5 % avant impôt fixée par le régulateur, soit 4,2 % après impôt.

- Les flux de trésorerie futurs sont établis sur la base des plans à moyen terme.

Ce test de dépréciation repose sur des plans d'affaires et des hypothèses validés par le Groupe.

Compte-tenu de la sensibilité des évaluations aux hypothèses macro-économiques et sectorielles retenues, ces tests de dépréciation sont mis à jour régulièrement.

1.13 Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition.

Les titres de participation détenus sur des sociétés déconsolidées sont maintenus à leur valeur de consolidation calculée à la date de sortie de périmètre.

Lorsque la valeur comptable des titres de participation et des titres immobilisés est supérieure à la valeur d'utilité, déterminée à partir des capitaux propres corrigés en fonction des informations connues depuis la clôture du dernier exercice (information financière, cours de bourse), une provision pour dépréciation est en principe constituée pour la différence.

Le Groupe a constitué deux portefeuilles de Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) :

- le premier est composé d'actifs financiers dédiés destinés à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan (voir notes 26 et 27),
- le second est constitué de titres acquis principalement par EDF et EnBW, pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et sans intervenir dans la gestion des sociétés dont les titres sont détenus.

Les TIAP (actions et obligations) sont comptabilisés au coût historique. A la clôture, la valeur d'inventaire retenue pour ces TIAP est appréciée individuellement en tenant compte notamment des perspectives d'évolution de l'entreprise dont les titres sont détenus et du cours de bourse. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'entrée, une moins-value latente est intégralement provisionnée sans compensation avec les gains potentiels.

1.14 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

1.14.1 Combustibles nucléaires

Les combustibles nucléaires et les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main d'œuvre ainsi que les prestations sous-traitées (fluoration, enrichissement...).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks.

Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Le Groupe ne valorise pas l'uranium issu du retraitement, compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction sur la base de mesures neutroniques.

1.14.2 Matières consommables et matériels d'exploitation

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, en retenant les coûts d'achat directs et indirects.

Aucune provision n'est constituée pour les pièces de rechange approvisionnées dans le cadre d'un programme de maintenance et pour les pièces banalisées, ces pièces ayant vocation à être utilisées pendant la durée de vie des installations.

1.15 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement.

Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

1.16 Actifs financiers à court terme

Les actifs financiers à court terme comprennent principalement les valeurs mobilières de placement ainsi que les placements de trésorerie d'échéance supérieure à trois mois.

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Elles sont évaluées à la clôture à leur valeur d'utilité. En ce qui concerne les valeurs cotées, elles font l'objet d'une évaluation au cours de bourse de fin d'exercice. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels.

1.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à très court terme dont l'échéance à la date d'acquisition est généralement inférieure ou égale à trois mois.

1.18 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par les sociétés du Groupe sont comptabilisées dans le poste « Autres créditeurs » et virées au compte de résultat au même rythme que les immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

1.19 Frais d'émission, primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires

Les frais d'émission des emprunts, les primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires sont amortis linéairement sur la durée de chaque emprunt (ou de chaque tranche d'emprunt en cas d'emprunt multi-échéances).

1.20 Conversion des opérations en devises

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires exprimés en devises qui ne sont pas couverts par des contrats de couverture sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture.

Les différences de change correspondantes sont comptabilisées dans le compte de résultat.

1.21 Comptes spécifiques des concessions

En France, la part financée par les concédants dans les immobilisations concédées, celle financée sur devis par les tiers pour le compte des autorités concédantes, le montant net de l'incidence des réévaluations, le montant des provisions pour renouvellement se rapportant aux ouvrages sortis de l'actif et remplacés, l'amortissement de caducité effectué par le concessionnaire pour récupérer son financement, sont inscrits au passif du bilan sous cette rubrique.

La contre-valeur des biens mis en concession de Distribution Publique et le fonds de caducité sont dépréciés au même rythme que les ouvrages correspondants, sans incidence sur le compte de résultat.

1.22 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par le Groupe si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Le Groupe EDF enregistre les changements d'estimation des provisions à long terme dont la contrepartie a été initialement enregistrée à l'actif, qu'ils soient liés à un changement de calendrier, de taux d'actualisation ou d'estimation des dépenses, selon les modalités indiquées au paragraphe 1.3.3.

Les profits résultant de la sortie attendue d'actifs ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des provisions.

Lorsqu'il est attendu un remboursement total ou partiel de la dépense, qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement est comptabilisé, si et seulement si, le Groupe a la quasi-certitude de le recevoir.

Lorsqu'une entreprise est conjointement et solidairement responsable avec le Groupe d'une obligation, seule la partie de l'obligation devant être exécutée par le Groupe, si elle répond aux critères énoncés ci-dessus, fait l'objet d'une provision. S'il devient probable que la part de l'obligation devant être exécutée par un tiers ne sera pas éteinte par ce tiers et que le Groupe devra effectuer une sortie de ressources en lieu et place de ce tiers, une provision complémentaire est comptabilisée à hauteur de cette part.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible.

Les provisions pour risques et charges sont notamment destinées à couvrir :

- les pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie:
 - Les pertes sur contrats d'achat d'énergie sont évaluées en comparant le coût d'achat aux conditions contractuelles et le prix de marché prévisionnel de l'électricité.
 - Les pertes sur contrats de vente d'énergie sont évaluées en comparant les recettes estimées selon les conditions contractuelles avec le coût de production de l'énergie à livrer.
- les dépenses de renouvellement des immobilisations en concessions relatives à la distribution :

Cette provision, destinée à assurer le renouvellement des ouvrages, est égale à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité (ce dernier, dans une optique de continuité d'exploitation, contribue au financement du remplacement des biens concédés). Cette provision est scindée en une provision pour renouvellement pour les biens arrivant en fin de vie avant le terme de la concession (provision calculée et étalée sur la durée de vie des biens) et une provision pour charge future de renouvellement pour les autres biens (calculée sur la base de la durée de vie de ceux-ci et dotée sur la durée résiduelle de la concession). La valeur de remplacement fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation annuelle sur la base d'indices spécifiques issus de publications officielles de la profession. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

- les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires :

Une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation et stockage des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation ou consommés.

- les charges liées à la déconstruction des centrales et les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision dernier cœur).

Les provisions constituées pour dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires, pour charges liées à la déconstruction des centrales et dernier cœur, pour pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie, sont estimées en appliquant aux montants des décaissements prévus un indice d'inflation prévisionnel à long terme, et sont actualisées à partir des taux représentant la meilleure estimation d'un taux de rendement sans risque à long terme.

Le taux d'inflation et le taux d'actualisation sont déterminés à partir des paramètres économiques du pays dans lequel est située l'entité économique.

Pour la France, le Groupe a retenu un taux d'actualisation de 5 % et un taux d'inflation à long terme de 2 %, soit un taux réel de 3 %. L'effet d'actualisation, généré à chaque arrêté pour refléter l'écoulement du temps, est comptabilisé en charges financières.

1.23 Provisions et engagements en faveur du personnel

Les engagements des principales filiales étrangères ont été comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ils font l'objet d'évaluations actuarielles périodiques conformément aux normes internationales.

Les spécificités du régime spécial des Industries Electriques et Gazières (IEG) concernant EDF et certaines de ses filiales françaises, les obligations financières actuelles d'EDF ainsi que les évolutions prévisibles sont décrites dans la note 28.

1.24 Instruments financiers

1.24.1 Instruments dérivés court terme

Les instruments court terme (swaps court terme, options, contrats de change à terme) sont évalués comme suit :

- les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits en hors bilan financier pour la valeur nominale des contrats,
- les appels de marges sont pris en compte immédiatement dans le résultat,
- les primes payées ou encaissées sont rapportées au résultat lors du dénouement des transactions,
- les résultats réalisés sur ces marchés sont pris en compte au dénouement,
- les instruments dérivés de change court terme négociés sur les marchés organisés ou de gré à gré sur des marchés assimilés à des marchés organisés (présentant une forte liquidité), en portefeuille à la date d'arrêté des comptes, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur de clôture est comparée, opération par opération, à la valeur historique des primes. En l'absence de mise en place de relation de micro-couverture, la perte ou le gain de change latent est enregistré dans le résultat financier.

Les dépôts initiaux effectués en garantie des transactions figurent sous la rubrique "Titres immobilisés".

1.24.2 Instruments de long terme

Un des principaux objectifs poursuivis en matière de risque de change et de taux est de minimiser l'impact de ces risques sur les capitaux propres et les résultats. En matière de risque de change, l'endettement des entités est réalisé dans la mesure du possible dans leur devise locale. En cas d'acquisition dans une devise différente de celle de l'entité, une couverture actif-passif efficace est mise en place chaque fois que possible (micro-couverture).

Les instruments long terme constitués de swaps viennent corriger le résultat de change et la charge d'intérêt de la dette.

Les résultats de change sur swaps de devises spéculatifs sont constatés dans le résultat. Les soultes prévues aux contrats sont étalées sur la durée de vie de ceux-ci. Les soultes payées ou encaissées à l'occasion de dénouements anticipés sont immédiatement rapportées au résultat.

L'ensemble de ces instruments figure dans le hors-bilan financier pour la valeur des capitaux notionnels engagés.

1.24.3 Activité de négoce de l'énergie

Le Groupe exerce une activité de négoce international sur les marchés de l'énergie par le biais notamment de sa filiale EDF Trading, pour mettre sur le marché européen ses capacités et optimiser ses approvisionnements.

Compte-tenu des spécificités de cette activité, l'ensemble des positions du Groupe, qu'il s'agisse de livraisons physiques ou d'instruments dérivés, est évalué à la valeur de marché. Les gains et pertes latents sont enregistrés lorsque ces opérations sont effectuées sur des marchés dont la liquidité est assurée. Dans le cas contraire, seules les pertes latentes sont provisionnées.

A compter de l'exercice 2003, le chiffre d'affaires de cette activité est présenté net des achats.

1.25 Assurances

EDF assure sa Responsabilité Civile Générale à travers un programme d'assurance Groupe qui couvre la maison-mère et toutes les filiales contrôlées, à l'exception d'Electricité de Strasbourg.

Pour le cas particulier de la Responsabilité Civile de l'Exploitant Nucléaire, les deux sociétés concernées (EDF et EnBW) sont couvertes selon les modalités requises par les lois qui leurs sont respectivement applicables.

Enfin, en ce qui concerne la couverture des dommages subis par les biens propres ou en concession, de nouveaux programmes « Groupe » sont en cours d'étude ou de mise en place. Néanmoins, il existe d'ores et déjà des garanties partielles relatives notamment aux actifs industriels, aux immeubles à usage de bureau, aux véhicules et aux matériels en cours de transport.

2 Evénements et transactions significatifs survenus au cours de l'exercice

Contribution au service public de l'énergie

La Loi du 3 janvier 2003 a modifié et élargi le mécanisme de compensation du coût des missions de service public supporté par les opérateurs français et instauré par la loi du 10 février 2000. Elle a instauré à compter du 1^{er} janvier 2003 une "Contribution au Service Public de l'Electricité" (CSPE) en remplacement du "Fonds du Service Public de la Production d'Electricité" (FSPPE), mécanisme de compensation créé le 1^{er} janvier 2002.

Dorénavant, cette contribution est due par le consommateur final (éligible ou non) et est recouvrée par les opérateurs de réseau ou les fournisseurs d'électricité qui sont collecteurs de la contribution et procèdent à sa liquidation.

Argentine

Deux plaintes ont été déposées par EDF au cours du premier semestre 2003 auprès de la Banque Mondiale et du Comité International de Règlement des Différents (CIRDI) pour rupture unilatérale du contrat de concession par les autorités argentines.

EDF a par ailleurs engagé un processus de restructuration des dettes financières de ses filiales avec les banques.

Décision de la Commission Européenne

Suite à la décision de la Commission Européenne du 16 décembre 2003 notifiée à la France le 17 décembre 2003, l'entreprise a enregistré sur l'exercice une charge à payer de 1 217 millions d'euros, dont 889 millions d'euros imputés directement en capitaux propres au titre de l'impôt sur les sociétés non acquitté lors du reclassement, en 1997, des droits du concédant sur le réseau RAG en dotations en capital et 328 millions d'euros en charges financières représentatives des intérêts courus correspondants.

Inventaire physique des immobilisations d'EDF maison-mère

L'opération d'inventaire physique des immobilisations menée par EDF maison-mère a un impact positif au 1^{er} janvier de 534 millions d'euros sur le résultat de l'exercice (303 millions d'euros après impôts sur les sociétés).

EnBW

L'exercice 2003 a été marqué par un recentrage sur ses activités cœur de métier et un diagnostic sur sa situation et ses activités qui ont conduit à la constatation de dépréciations et de provisions substantielles non récurrentes. L'impact sur les résultats 2003 du Groupe EDF s'élève à 591 millions d'euros.

3 Evolutions de périmètre

3.1 Evolutions de périmètre de l'exercice 2003

3.1.1 Acquisitions et entrées de périmètre

Les acquisitions et entrées de périmètre sont les suivantes :

- HISPAELEC : cette société, située en Espagne, est une filiale de commercialisation qui s'approvisionne principalement auprès de EDF Trading, et pour le reste sur le marché spot. Elle est détenue à 100 % par EDF International, et consolidée à compter du 1^{er} janvier 2003.
- EDF ENERGIA ITALIA : cette société, située en Italie, a pour objet la commercialisation d'énergie ; elle est détenue à 100 % par EDF International et consolidée à compter du 1^{er} janvier 2003.
- KWL (ED Group) : acquisition de 77 % des actions par EnBW ; KWL est consolidée par intégration globale au sein du palier EnBW à compter du 1^{er} janvier 2003. Ses activités sont la production hydraulique, la distribution, l'achat et la revente d'énergie en Suisse ; l'impact sur le chiffre d'affaires 2003 est de 103 millions d'euros.
- NWS, Salamander et TAE : acquisition des intérêts minoritaires résiduels par EnBW ;
- CIDEM et CYDEL : acquisition de deux sociétés de traitement de déchets (incinération) par TIRU ; détenues à 100 % par TIRU, elles sont consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2003 au sein du palier.
- EDF Trading : rachat par EDF des 12 % détenus par la SA Louis Dreyfus & Cie ; EDF détient 100 % des droits de vote à compter du 29 août 2003.
- Valle Hermoso : cette société située au Mexique est détenue à 100 % par EDF International ; elle est consolidée à compter du 1^{er} janvier 2003 et exploite la centrale de Rio Bravo 4.
- Zielona Gora : cette société polonaise, détenue à 69,5% par Kogeneracja est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} septembre 2003 ; ses activités sont la production et la distribution d'énergie. Le pourcentage d'intérêt est de 24,6%.
- Controladora del Golfo : il s'agit d'une société créée pour porter les titres des sociétés mexicaines ; ce holding, détenu à 100 % par EDF International, est consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2003.

3.1.2 Cessions

- Graninge : cession de 36,32 % des actions détenues par le Groupe à effet du 4 novembre 2003 correspondant à un désengagement total d'EDF. Le chiffre d'affaires de Graninge du 1^{er} janvier au 31 octobre s'est élevé à 124 millions d'euros.
- Groupe EnBW : cession au troisième trimestre 2003 de l'activité Chaussures du groupe Salamander et d'une partie du groupe Gegenbauerbosse.

3.2 Evolutions de périmètre de l'exercice 2002

3.2.1 Acquisitions et entrées de périmètre

Les acquisitions et entrées de périmètre sont les suivantes :

- Au sein du palier EDF Energy ont été intégrées les sociétés suivantes :
 - 100 % de EPN et de 24seven à compter du 1^{er} janvier 2002,
 - 100 % de Seaboard à compter du 1^{er} juillet 2002.
- Au sein du palier EnBW ont été intégrées les sociétés suivantes :
 - 100 % de EnAlpin depuis le 1^{er} janvier 2002 ;
 - 35 % de Hidroelectrica del Cantabrico depuis le 1^{er} juillet 2002 ;
 - 95,7 % de ZEAG depuis le 1^{er} juillet 2002 ;
 - 97,8 % de GVS au 31 décembre 2002 ;
 - 29,9 % de Stadtwerke Düsseldorf mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2002.

3.2.2 Cessions

Au sein du palier EnBW, Tesion a été cédée le 31 août 2002.

3.2.3 Autres évolutions

Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans EnBW est passé de 35,38% à 45,75 %.

Le pourcentage d'intérêt d'EnBW dans NWS est passé de 32 % à 99 %.

EDF a augmenté sa participation dans Light pour atteindre 88 %, et en assure le contrôle exclusif, en contrepartie de quoi, EDF a cédé ses intérêts dans Light-Gas, Metropolitana et Light Telecom. Depuis, EDF a procédé à une augmentation de capital qui porte sa participation à près de 95 %.

4 Secteurs géographiques et d'activité

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé.

La segmentation des informations par zone géographique en fonction de l'implantation des actifs est privilégiée, le risque "pays" l'emportant, à ce jour, sur le risque "activité" en raison de la stratégie de développement à l'international du Groupe et des différences de contextes économiques, réglementaire et technique entre les différentes zones géographiques.

Les données sectorielles s'entendent avant retraitements de consolidation inter-secteurs et ajustements inter-secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix de marché.

4.1 Informations sectorielles par zones géographiques

La ventilation retenue par le Groupe EDF pour les zones géographiques est la suivante :

- «**France**» qui désigne EDF maison-mère,
- «**Europe**» qui regroupe les filiales des branches «Europe continentale» et «Europe de l’Ouest, Méditerranée et Afrique» ;
- «**Reste du monde** » qui regroupe les filiales des branches « Amériques» et «Asie »,
- «**EDF Trading** » ;
- «**Autres** » qui regroupe les filiales des branches «Energies », «Développement» , «Dalkia» ainsi que les autres filiales hors branches.

Cette ventilation est retenue pour la localisation des actifs et les lieux de livraison.

• Au 31 décembre 2003 :

(en millions d'euros)	France	Europe	Reste du monde	EDF Trading	Autres	Eliminations	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES :							
Chiffre d'affaires externe	28 397	12 305	1 926	295	1 996		44 919
Chiffre d'affaires inter-secteur	224	92	-	-	210	(526)	-
Total chiffre d'affaires	28 621	12 397	1 926	295	2 206	(526)	44 919
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 433	1 136	(273)	207	330		6 833
BILAN :							
Immobilisations incorporelles et corporelles	76 121	18 005	2 975	49	2 721		99 871
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	1 508	101	-	537		2 146
Autres actifs sectoriels (1)	17 674	7 655	1 217	3 123	1 851		31 520
Autres actifs non affectés							13 363
Total Actif	93 795	27 168	4 293	3 172	5 109		146 900
Passifs sectoriels (2)	75 017	8 421	974	3 054	2 152		89 618
Autres passifs non affectés							57 282
Total Passif	75 017	8 421	974	3 054	2 152		146 900
AUTRES INFORMATIONS :							
Investissements corporels et incorporels	2 833	1 464	433	7	244		4 981
Dotations aux amortissements	(3 227)	(941)	(145)	(7)	(129)		(4 449)

(1) Les autres actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les stocks, les clients et comptes rattachés, les autres débiteurs hormis les créances d'impôt exigible.

(2) Les passifs sectoriels comprennent les comptes spécifiques des concessions, les provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire, les provisions pour déconstruction et dernier cœur, les provisions pour avantages du personnel, les provisions pour renouvellement des immobilisations en concession, les autres provisions pour risques et charges (hormis les provisions pour risques liés aux participations et les provisions pour risques fiscaux), les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les autres créditeurs (hormis la dette d'impôt exigible).

• Au 31 décembre 2002 (données pro forma) :

(en millions d'euros)	France	Europe	Reste du monde	EDF Trading	Autres	Eliminations	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES :							
Chiffre d'affaires externe	28 239	9 473	2 052	214	1 839		41 817
Chiffre d'affaires inter-secteur	385	110	-	-	143	(638)	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	28 624	9 583	2 052	214	1 982	(638)	41 817
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 702	776	218	99	352		5 147
BILAN :							
Immobilisations incorporelles et corporelles	79 156	18 084	3 316	52	2 598		103 206
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	1 640	124	-	536		2 300
Autres actifs sectoriels (1)	18 977	8 575	1 554	1 793	1 867		32 766
Autres actifs non affectés							12 613
Total Actif	98 133	28 299	4 994	1 845	5 001		150 885
Passifs sectoriels (2)	77 143	8 208	932	1 921	2 079		90 283
Autres passifs non affectés							60 602
Total Passif	77 143	8 208	932	1 921	2 079		150 885
AUTRES INFORMATIONS :							
Investissements corporels et incorporels	2 989	1 790	788	15	298		5 880
Dotations aux amortissements	(4 192)	(822)	(234)	(6)	(145)		(5 399)

(1) Les autres actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les stocks, les clients et comptes rattachés, les autres débiteurs hormis les créances d'impôt exigible.

(2) Les passifs sectoriels comprennent les comptes spécifiques des concessions, les provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire, les provisions pour déconstruction et dernier cœur, les provisions pour avantages du personnel, les provisions pour renouvellement des immobilisations en concession, les autres provisions pour risques et charges (hormis les provisions pour risques liés aux participations et les provisions pour risques fiscaux), les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les autres créditeurs (hormis la dette d'impôt exigible).

4.2 Autres informations par zones géographiques

- Produits provenant des ventes à des clients externes par zones géographiques sur la base de la localisation des clients :

(en millions d'euros)	France	Europe	Reste du Monde	EDF Trading	Total
2002 (données publiées)	26 719	12 224	2 178	7 238	48 359
2002 (données pro forma)	27 133	12 292	2 178	214	41 817
2003	27 043	14 926	2 655	295	44 919

4.3 Informations par secteurs d'activités

Les activités du Groupe se déclinent comme suit :

- **Production - Commercialisation** : regroupent toutes les compétences et actifs nécessaires à la production d'énergie et à sa vente aux entreprises, aux collectivités locales, aux professionnels et aux résidents ;
- **Transport** : a pour objet d'exploiter, d'entretenir et de développer le réseau de transport d'électricité haute tension et très haute tension ;
- **Distribution** : assure la gestion du réseau public de transport basse et moyenne tension ;
- **Autres** : regroupent les services énergétiques (chauffage urbain, services thermiques,...) aux entreprises et aux collectivités ainsi que les nouveaux métiers qui ont notamment pour objet le développement de la production d'électricité à partir de cogénération et d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires,...).

Comptes consolidés au 31.12.2003

(en millions d'euros)	Production - Commercialisation	Distribution	Transport	Autres	Eliminations	Total
Au 31 décembre 2002 (données pro forma)						
Chiffre d'Affaires Externe	35 849	1 513	644	3 811		41 817
- dont France	26 823	582	554	280		28 239
- dont reste du Monde	9 026	931	90	3 531		13 578
Chiffre d'Affaires inter-secteurs (1)	1 035	9 429	3 186		(13 650)	-
Chiffre d'affaires	36 884	10 942	3 830	3 811	(13 650)	41 817
Actifs sectoriels	59 179	47 738	12 501	15 828	(538)	134 709
Actifs non affectés						16 176
Investissements de l'exercice (corporels et incorporels)	1 389	2 943	631	917		5 880
Au 31 décembre 2003 :						
Chiffre d'Affaires Externe	38 071	2 058	797	3 993		44 919
- dont France	26 471	864	704	358		28 397
- dont reste du Monde	11 600	1 194	93	3 635		16 522
Chiffre d'Affaires inter-secteurs (1)	1 426	10 904	3 419	595	(16 344)	-
Chiffre d'affaires	39 497	12 962	4 216	4 588	(16 344)	44 919
Actifs sectoriels	57 888	48 468	12 342	13 282	(1 036)	130 944
Actifs non affectés						15 956
Investissements de l'exercice (corporels et incorporels)	1 273	2 540	519	649		4 981

(1) La part Acheminement comprise dans les tarifs intégrés est présentée en chiffre d'affaires inter-secteur pour la France.

5 Chiffre d'affaires

Les différentes composantes constituant le chiffre d'affaires sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2003	2002 pro forma	2002
Ventes d'énergie et de services liés à l'énergie	40 841	37 841	37 359
Autres ventes de biens	782	937	937
Autres ventes de services	3 001	2 825	2 825
Trading	295	214	7 238
Chiffre d'affaires	44 919	41 817	48 359

L'essentiel de la variation entre le chiffre d'affaires pro forma et le chiffre d'affaires publié en 2002 correspond aux opérations de négoce de l'énergie réalisées par EDF Trading. Seule la marge de ces opérations est désormais constatée en chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires consolidé est en progression de 7,4 % par rapport à celui de l'exercice 2002.

Hors effets réglementaires (introduction de la CSPE au 1^{er} janvier 2003), à taux de change et périmètre constants, la croissance est de 8,1 %.

6 Consommations externes

Les différentes composantes constituant les consommations externes sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2003	2002 pro forma	2002
Achats consommés de combustibles - production d'énergie	(4 164)	(2 529)	(2 529)
Achats d'énergie hors activité de négoce	(7 516)	(6 837)	(6 837)
Achats d'énergie de l'activité de négoce	-	-	(6 540)
Achats de services	(8 614)	(7 839)	(7 306)
Autres achats	(4 148)	(3 757)	(3 756)
Production stockée et immobilisée	1 888	1 380	1 380
Consommations externes	(22 554)	(19 582)	(25 588)

L'essentiel de la variation entre les comptes pro forma et les comptes publiés en 2002 provient de la nouvelle méthode de présentation des opérations de trading décrite en notes 1.24.3 et 5.

La croissance entre les comptes pro forma 2002 et les comptes 2003 est de 11 %, à taux de change et périmètre constants.

7 Effectifs moyens

	Effectifs 2003			Effectifs 2002		
	Statut IEG	Autres	Total	Statut IEG	Autres	Total
Cadres	26 319	4 369	30 688	26 422	3 434	29 856
Agents de maîtrise et techniciens	86 076	50 544	136 620	88 754	53 385	142 139
Total	112 395	54 913	167 308	115 176	56 819	171 995

Les effectifs des sociétés intégrées proportionnellement sont consolidés au prorata du pourcentage de contrôle.

8 Impôts et taxes

La diminution du poste « Impôts et taxes » provient essentiellement de l'évolution des modalités de financement des obligations de service public.

9 Autres produits et charges d'exploitation

Les différentes composantes constituant les autres produits et charges d'exploitation sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2003	2002	2002
		Pro forma	
Subventions d'exploitation	1 462	1 348	1 348
Quote part de résultat sur opérations en commun	(27)	(16)	(16)
Autres produits et charges	(578)	(283)	(410)
Résultat de cession d'immobilisations	57	98	98
Autres produits et charges à caractère inhabituel	(41)	137	137
Autres produits et charges d'exploitation	873	1 284	1 157

Les subventions d'exploitation comprennent essentiellement les indemnités à recevoir au titre de la compensation des charges de service public.

Le poste « Autres produits et charges » incluait en 2002 une indemnité de 500 millions d'euros reçue à l'occasion de la renégociation du contrat de fourniture d'énergie à SEP.

10 Dotations nettes aux provisions

Les différentes composantes constituant les dotations et reprises aux provisions sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2003	2002	2002
		Pro forma	
(Dotations) et reprises de provisions pour risques et charges	988	164	141
(Dotations) et reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations	(713)	15	9
(Dotations) et reprises de provisions pour dépréciation des actifs circulants	(19)	(218)	(268)
(Dotations) nettes sur provisions	256	(39)	(118)

En 2003, les reprises nettes de provisions pour risques et charges incluent les effets de l'inventaire sur les provisions à hauteur de 523 millions d'euros.

Les provisions pour dépréciation des immobilisations comprennent celles relatives à Light et constatées suite au test de dépréciation pour 534 millions d'euros (voir notes 15 et 17.2)

11 Frais financiers nets

Les différentes composantes constituant les frais financiers nets sont les suivantes :

Comptes consolidés au 31.12.2003

	2003	2002	2002
(en millions d'euros)		Pro forma	
Charges sur créances et dettes financières long terme	(1 473)	(1 581)	(1 561)
Charges des créances liées aux biens donnés en location-financement	(35)	(12)	(2)
Produits et charges sur actifs et passifs financiers court terme	67	(67)	(67)
Produits et charges sur cessions d'actifs financiers court terme	10	9	9
Charges financières immobilisées	-	-	71
Frais financiers nets	(1 431)	(1 651)	(1 550)

12 Résultat de change

Les différentes composantes constituant le résultat de change sont les suivantes :

	2003	2002	2002
(en millions d'euros)		Pro forma	
Résultat de change réalisé	(10)	(55)	(55)
Résultat de change latent	34	(35)	(41)
Résultat de change	24	(90)	(96)

13 Autres produits et charges financiers

Les différentes composantes constituant les autres produits et charges financiers sont les suivantes :

	2003	2002	2002
(en millions d'euros)		Pro forma	
Produits financiers des participations	110	135	135
Résultat de cession d'immobilisations financières	164	(133)	(133)
Résultat de déconsolidation et de cession de titres déconsolidés	116	229	229
Charges liées à l'actualisation des provisions à long terme	(1 462)	(1 465)	(1 498)
(Dotations) et reprises de provisions sur titres immobilisés	91	(493)	(223)
(Dotations) et reprises de provisions sur autres immobilisations financières	(10)	(45)	(44)
(Dotations) et reprises de provisions sur actifs financiers court terme	20	(42)	(312)
(Dotations) et reprises de provisions pour risques et charges financiers	(910)	(203)	(214)
Autres produits et charges financiers	(225)	291	291
Autres produits et charges financiers	(2 106)	(1 726)	(1 769)

En 2003, une provision pour risques financiers de 855 millions d'euros a été constatée au titre des engagements de rachat d'actions consentis aux autres actionnaires de la la société Italennergia bis (voir note 30.1)

Les autres produits et charges financiers incluent à hauteur de 328 millions d'euros les intérêts dus au titre de la décision de la Commission Européenne.

14 Impôts sur le résultat

14.1 Ventilation de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2003	2002	2002
	<u>proforma</u>		
Impôts exigibles	(1 821)	(2 164)	(1 208)
Impôts différés	254	1 339	222
Total	(1 567)	(825)	(986)

La charge d'impôt courant provient des filiales pour (509) millions d'euros, et de EDF maison-mère pour (1 312) millions d'euros.

L'impôt courant France tient compte de la non-déductibilité de la provision pour risque Itالenergia Bis.

Le produit d'impôt différé provient essentiellement de EDF maison-mère pour 204 millions d'euros.

14.2 Rapprochement de la charge d'impôt théorique et de la charge d'impôt effective

14.2.1 Rapprochement du taux d'impôt théorique et du taux d'impôt effectif :

(en millions d'euros)	_____
Résultat des sociétés intégrées avant impôt (avant amortissement des écarts d'acquisition)	3 320
Charge théorique d'impôt (au taux de 35.43%)	(1 176)
Différences de taux d'imposition	83
Ecart permanents	(250)
Impôts sans base	(132)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'impôts différés actifs	(66)
Autres	(26)
Charge réelle d'impôt	(1 567)
Taux effectif d'impôt	47,19%

La différence entre le taux en vigueur et le taux effectif s'explique essentiellement par :

- la non-déductibilité de la provision pour risque Itالenergia Bis,
- la reprise partielle des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs en tenant compte de leur probabilité de récupération dans le temps.

14.2.2 Variation de l'impôt différé :

	Impôt différé actif	Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	Impôt différé actif Net	Impôt différé passif	Impôt différé net
(en millions d'euros)					
Situation au 31 décembre 2002 (publié)	1 014	(661)	353	4 129	(3 776)
Changements de méthodes comptables	44	(17)	27	2 070	(2 043)
Situation au 31 décembre 2002 (pro forma)	1 058	(678)	380	6 199	(5 819)
Variation des bases	516	(416)	100	(155)	255
Variations de périmètre	24	-	24	(53)	77
Ecarts de conversion	(52)	26	(26)	(151)	125
Autres incidences sur les réserves	(139)	(123)	(262)	13	(275)
Situation au 31 décembre 2003	1 407	(1 191)	216	5 853	(5 637)

14.3 Ventilation des actifs et des passifs d'impôt différé par nature

(en millions d'euros)	31.12.03	31.12.02 pro forma	31.12.02
Impôts différés Actif :			
Ecarts entre amortissement comptable et amortissement fiscal	101	124	46
Provisions non déductibles	875	450	450
Autres différences temporelles déductibles	712	470	514
Réévaluations, écarts d'évaluation et élimination de résultats internes	268	406	399
Pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés	1 422	965	964
Compensation impôts différés actif / passif	(1 971)	(1 358)	(1 359)
Sous-total impôts différés actifs - valeur brute	1 407	1 058	1 014
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(1 191)	(678)	(661)
Total des impôts différés actifs - valeur nette	216	380	353
Impôts différés Passif :			
Ecarts entre amortissement comptable et amortissement fiscal	5 235	4 188	987
Autres différences temporelles taxables	616	438	1 571
Réévaluations, écarts d'évaluation et élimination de résultats internes	1 937	2 930	2 930
Compensation impôts différés actif / passif	(1 935)	(1 358)	(1 359)
Total des impôts différés Passif	5 853	6 199	4 129
Impôt différé net	(5 637)	(5 819)	(3 776)

14.4 Impôt constaté en capitaux propres

Le total des impôts relatifs aux éléments débités dans les capitaux propres est de (4 061) millions et s'analyse de la manière suivante :

- (3 016) millions d'euros au titre des changements de méthode,
- (890) millions d'euros suite à la décision de la Commission Européenne,
- (155) millions d'euros relatifs à la remontée en capitaux propres des différences de change sur swaps de devises affectés à la couverture des actifs internationaux

15 Ecart d'acquisition

Les différentes composantes constituant les écarts d'acquisition des sociétés intégrées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
	<u>pro forma</u>		
Valeur brute à l'ouverture	7 691	6 046	6 050
Cumul des amortissements et des provisions à l'ouverture	(943)	(440)	(440)
Valeur nette comptable à l'ouverture	6 748	5 606	5 610
Acquisitions	291	2 525	2 525
Cessions	(35)	28	28
Amortissements et provisions	(844)	(714)	(713)
Ecart de conversion	(223)	(822)	(822)
Autres mouvements	(278)	125	121
Valeur nette comptable à la clôture	5 659	6 748	6 749
Cumul des amortissements et des provisions à la clôture	(1 762)	(943)	(942)
Valeur brute à la clôture	7 421	7 691	7 691

Les acquisitions ont été principalement réalisées par :

- EnBW sur le groupe ED,
- EDF (rachat de la participation Dreyfus dans EDF Trading).

Les autres mouvements proviennent principalement des affectations pour (236) millions d'euros des écarts d'acquisition aux immobilisations corporelles des sociétés acquises par EnBW en 2002.

Les montants nets des écarts d'acquisition se répartissent pour 4 599 millions d'euros pour les filiales européennes, 888 millions d'euros pour les autres filiales et 172 millions d'euros pour les filiales sud-américaines.

Les résultats des tests de dépréciation réalisés ou mis à jour au 31 décembre 2003 ont conduit à constater les dépréciations suivantes :

- sur Light, filiale brésilienne, une dépréciation de 830 millions d'euros imputée d'une part sur l'écart d'acquisition résiduel pour 296 millions d'euros et d'autre part, pour 534 millions d'euros sur les immobilisations corporelles a été constatée. Dans un environnement économique difficile, la prise en compte d'hypothèses macro-économiques et de perspectives moins favorables ont conduit en effet à constater une perte de valeur sans remettre en cause la continuité d'exploitation de la filiale ;
- sur Fenice, filiale italienne, une dépréciation de 151 millions d'euros résultant de la prise en compte de perspectives moins favorables du plan à moyen terme.

16 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Logiciels	Concessions, brevets, droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31.12.2002	322	210	945	186	1 663
Amortissements cumulés 2002	(151)	(91)	(399)	-	(641)
Valeurs nettes au 31.12.2002	171	119	546	186	1 022
Acquisitions	8	14	13	26	61
Créations en interne	-	6	16	126	148
Cessions	(1)	-	(2)	-	(3)
Ecart de conversion	-	(8)	(8)	-	(16)
Mouvements de périmètre	(2)	(11)	(165)	-	(178)
Autres mouvements	100	86	(130)	(79)	(23)
Amortissements 2003	(89)	(14)	(49)	-	(152)
Valeurs nettes au 31.12.03	187	192	221	259	859

17 Immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002 pro forma	31.12.2002
Immobilisations du domaine propre	60 443	63 499	56 751
Immobilisations du domaine concédé	37 802	37 943	38 074
Immobilisations financées par location-financement	767	742	597
Total des immobilisations corporelles	99 012	102 184	95 422

Outre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimation décrits dans la note 1.3, l'exercice prend en compte les effets de l'inventaire physique des immobilisations dont le principe a été décidé en septembre 2001. L'objectif était de rapprocher pour fin 2003 les données comptables avec les fichiers représentatifs de la réalité physique.

Les années 2001 et 2002 ont été essentiellement consacrées à la définition, au test et à la validation des méthodologies dont la mise en œuvre a commencé dans le courant du quatrième trimestre 2002. Aussi, la quasi totalité des écarts enregistrés ont été comptabilisées en 2003.

L'inventaire a couvert l'essentiel des immobilisations corporelles de l'entreprise.

Impacts sur les activités Production et Distribution : sur les comptes au 1^{er} janvier 2003 (date d'effet retenue pour l'inventaire), les opérations de régularisation du fichier comptable des immobilisations des activités Production et Distribution ainsi que de certaines charges calculées que ces opérations d'inventaire ont rendu nécessaires, ont eu les impacts suivants :

-
- A l'actif, la valeur brute des immobilisations diminue de 590 millions d'euros et les amortissements cumulés baissent de 473 millions d'euros d'où une diminution de la valeur nette de 117 millions d'euros.
 - Au passif, les provisions pour renouvellement augmentent de 819 millions d'euros et les droits attachés aux concessions de distribution publique diminuent de 1 470 millions d'euros.
 - Au total, l'impact de l'inventaire sur les comptes de résultat se traduit par un produit de 534 millions d'euros avant impôt (303 millions d'euros après impôt).

Si les écarts constatés en valeur absolue sont significatifs, ils apparaissent toutefois très limités au regard tant des masses patrimoniales que des volumes de charges calculées annuelles. Ils doivent également être appréciés en fonction de la durée de vie des actifs de production ou de réseau.

Concernant l'activité Transport, RTE a continué en 2003 sa politique d'inventaire du patrimoine "postes" sur cinq ans. Les écarts constatés au cours de ces actions ont donné lieu sur l'exercice 2003 à des régularisations sous la forme de retraits d'actifs pour une valeur brute comptable 57 millions d'euros (1,9 % des postes inventoriés) représentant une valeur nette de 11 millions d'euros. Les régularisations se poursuivront sur 2004. Concernant le patrimoine "lignes", une procédure d'inventaire a été lancée par rapprochement des bases comptable et technique. Les écarts issus de cette comparaison ont été analysés à près de 60 %. L'analyse sera finalisée en 2004 de même que les régularisations comptables correspondantes.

Pour pérenniser les acquis de cet inventaire, des actions sont menées pour assurer la fiabilisation des flux futurs et un meilleur contrôle interne du domaine.

17.1 Variation des immobilisations corporelles du domaine propre

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations Production nucléaire	Installations Production thermique et hydraulique	Réseaux	Autres installations, matériels et outillages	Autres et immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes publiées au 31.12.2002	1 454	12 856	48 081	8 450	34 668	8 437	6 217	120 163
Changements de méthode	-	-	(3 289)	(42)	(1 068)	(13)	(62)	(4 474)
Valeurs brutes pro forma au 31.12.2002	1 454	12 856	44 792	8 408	33 600	8 424	6 155	115 689
Allongement de durée de vie des centrales	-	-	283	-	-	-	-	283
Augmentations	17	223	88	112	1 415	402	3 624	5 881
Diminutions	(89)	(378)	(410)	(36)	(130)	(376)	(268)	(1 687)
Ecart de conversion	(23)	(101)	-	(206)	(662)	(151)	(233)	(1 376)
Mouvements de périmètre	(6)	43	2	76	337	(97)	125	480
Autres mouvements	(24)	1 005	(1 624)	1 832	246	(972)	(2 653)	(2 190)
Valeurs brutes au 31.12.2003	1 329	13 648	43 131	10 186	34 806	7 230	6 750	117 080
Amortissements publiés au 31.12.2002	(71)	(5 909)	(32 691)	(5 984)	(12 299)	(4 663)	(1 795)	(63 412)
Changements de méthode	-	-	9 073	598	1 339	210	2	11 222
Amortissements pro forma au 31.12.2002	(71)	(5 909)	(23 618)	(5 386)	(10 960)	(4 453)	(1 793)	(52 190)
Allongement de durée de vie des centrales	-	-	(3 033)	-	-	-	-	(3 033)
Dotations nettes aux amortissements	(40)	(165)	(233)	(836)	(1 199)	(669)	(392)	(3 534)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation	(11)	(30)	-	4	(2)	(36)	(23)	(98)
Cessions	19	277	403	31	92	337	200	1 359
Ecart de conversion	-	35	-	65	100	70	11	281
Mouvements de périmètre	13	(35)	-	(50)	(193)	7	40	(218)
Autres mouvements	11	(726)	274	(237)	611	754	109	796
Amortissements au 31.12.2003	(79)	(6 553)	(26 207)	(6 409)	(11 551)	(3 990)	(1 848)	(56 637)
Valeurs nettes publiées au 31.12.2002	1 383	6 947	15 390	2 466	22 369	3 774	4 422	56 751
Valeurs nettes pro forma au 31.12.2002	1 383	6 947	21 174	3 022	22 640	3 971	4 362	63 499
Valeurs nettes au 31.12.2003	1 250	7 095	16 924	3 777	23 255	3 240	4 902	60 443

17.2 Variation des immobilisations corporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations Production thermique et hydraulique	Réseaux	Autres installations, matériels et outillages	Autres et immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes publiées au 31.12.2002	88	9 601	1 098	46 201	2 714	269	59 971
Changements de méthode	-	(8)	-	(42)	(108)	(6)	(164)
Valeurs brutes pro forma au 31.12.2002	88	9 593	1 098	46 159	2 606	263	59 807
Augmentations	-	16	8	2 038	76	117	2 255
Diminutions	(1)	(23)	(16)	(250)	(102)	(2)	(394)
Ecart de conversion	1	(10)	(1)	21	(95)	5	(79)
Autres mouvements (1)	2	(7 003)	7 079	114	(371)	(208)	(387)
Valeurs brutes au 31.12.2003	90	2 573	8 168	48 082	2 114	175	61 202
Amortissements publiés au 31.12.2002	(1)	(5 047)	(721)	(15 144)	(896)	(88)	(21 897)
Changements de méthode	-	-	-	16	17	-	33
Amortissements pro forma au 31.12.2002	(1)	(5 047)	(721)	(15 128)	(879)	(88)	(21 864)
Dotations nettes aux amortissements	-	(71)	(96)	(1 226)	(118)	(1)	(1 512)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-	-	-	(546)	-	-	(546)
Cessions	-	16	6	193	101	2	318
Ecart de conversion	-	5	1	10	25	(2)	39
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements (1)	-	3 522	(3 543)	129	12	45	165
Amortissements au 31.12.2003	(1)	(1 575)	(4 353)	(16 568)	(859)	(44)	(23 400)
Valeurs nettes publiées au 31.12.2002	87	4 554	377	31 057	1 818	181	38 074
Valeurs nettes pro forma au 31.12.2002	87	4 546	377	31 031	1 727	175	37 943
Valeurs nettes au 31.12.2003	89	998	3 815	31 514	1 255	131	37 802

(1) Par souci d'homogénéité avec ce qui est pratiqué pour les centrales nucléaires et à flamme, les barrages, prises d'eau et conduites forcées, figurant dans la catégorie "Constructions" sur l'exercice 2002, ont été reclassés sur l'exercice 2003 sous la rubrique "Installations de production hydraulique".

Le poste «Immobilisations du domaine concédé» comprend les immobilisations concédées des pays suivants : France, Argentine, Brésil, Côte d'Ivoire, Chine, Mexique et Suisse.

Par ailleurs, le Groupe a procédé en juin 2003 à une dépréciation de 534 millions d'euros des actifs corporels de la société Light.

18 Immobilisations financières

18.1 Variations des immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres titres immobilisés	TIAP	Autres immobilisations financières	Total Immobilisations Financières	Provisions	Immobilisations Financières Nettes
31.12.2002 (publié)	3 415	398	3 167	2 180	9 160	(591)	8 569
Changements de présentation (1)	(1 860)	(231)	1 287	-	(804)	(329)	(1 133)
31.12.2002 (pro forma)	1 555	167	4 454	2 180	8 356	(920)	7 436
Acquisitions	242	18	759	417	1 436	(219)	1 217
Cessions	(155)	(37)	(357)	(740)	(1 289)	213	(1 076)
Mouvements de périmètre	(104)	3	75	(52)	(78)	4	(74)
Ecart de conversion	(6)	(2)	-	(7)	(15)	(4)	(19)
Autres variations	114	-	(44)	(212)	(142)	(27)	(169)
31.12.2003	1 646	149	4 887	1 586	8 268	(953)	7 315

(1) dont (1 860) millions d'euros de titres Total reclassés en valeurs mobilières de placement, 1 287 millions d'euros de valeur brute et 329 millions d'euros de provisions relatifs aux actifs dédiés d'EDF maison-mère reclassés de valeurs mobilières de placement en TIAP.

Une opération de titrisation de créances immobilisées a été réalisée en 2003 chez EDF maison-mère : le prix de cession, qui a porté sur un encours de 415 millions d'euros, s'élève à 377 millions d'euros, soit une charge nette de 38 millions d'euros.

18.2 Titres de participation

(en millions d'euros)	Notes	Valeur comptable au 31.12.03	Valeur comptable au 31.12.02 Pro-forma	Valeur comptable au 31.12.02
Total (1)				1 860
Areva		123	123	123
Italenergia bis	30.1	590	590	590
Titres de participation inférieurs à 100 millions d'euros		933	842	842
Titres de participation - valeur brute		1 646	1 555	3 415
Provisions sur titres de participation	30.1	(306)	(216)	(216)
Titres de participation - valeur nette		1 340	1 339	3 199

(1) dont (1 860) millions d'euros de titres Total reclassés en valeurs mobilières de placement,

18.3 Valeur estimative du portefeuille de TIAP

	31.12.03	31.12.02 proforma	31.12.02
(en millions d'euros)			
EDF maison mère	2 657	2 337	1 050
EnBW	2 123	2 032	2 032
Autres	107	85	85
Valeur brute	4 887	4 454	3 167
EDF maison mère	(317)	(368)	(39)
ENBW	(58)	(68)	(68)
Autres	(20)	(22)	(22)
Dépréciation	(395)	(458)	(129)
EDF maison mère	2 340	1 969	1 011
EnBW	2 065	1 964	1 964
Autres	87	63	63
Valeur nette	4 492	3 996	3 038
EDF maison mère	2 423	2 076	1 059
EnBW	2 139	1 964	1 964
Autres	85	15	15
Valeur estimative	4 647	4 055	3 038

18.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations se présentent ainsi :

	31.12.03	31.12.02 proforma	31.12.02
(en millions d'euros)			
Créances financières	632	917	917
Autres	954	1 263	1 263
Valeurs brutes	1 586	2 180	2 180
dont à moins de 1 an	346	690	690
dont de 2 à 5 ans	605	704	704
dont à plus de 5 ans	636	786	786
Dépréciation	(252)	(243)	(243)
Valeurs nettes	1 334	1 937	1 937
dont à moins de 1 an	325	664	664
dont de 2 à 5 ans	569	555	555
dont à plus de 5 ans	440	718	718

19 Titres mis en équivalence

Le détail des entreprises associées au 31 décembre 2003 est le suivant :

Nom de l'entité (en millions d'euros)	Activité principale	Quote-part des droits de vote détenus	Quote-part d'intérêts dans le capital	Quote-part de capitaux propres au 31.12.2003	Quote-part de résultat au 31.12.2003	Quote-part de capitaux propres au 31.12.2002	Quote-part de résultat au 31.12.2002
		%	%			Pro forma	Pro forma
Dalkia Holding	S	34,0	34,0	524	5	525	(14)
Etag	P	25,0	20,0	365	(8)	380	(12)
Finel - Ise	P	40,0	40,0	210	40	170	35
SSE	D	49,0	49,0	172	11	158	-
Atel	P	21,2	14,3	164	23	150	18
Stadtwerke Düsseldorf	D	29,9	29,9	125	(81)	208	(2)
Shandong SZPC	P	19,6	19,6	101	13	121	17
Motor Columbus	P	20,0	22,3	56	(8)	73	(9)
Budapesti Elektromos Művek	D	27,3	27,3	56	(1)	62	2
Autres titres mis en équivalence	-	-	-	373	32	453	(10)
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	-	-	-	2 146	26	2 300	25

Le montant des dotations aux amortissements d'écarts d'acquisition, inclus dans la colonne quote-part de résultat au 31 décembre 2003, sur les sociétés mise en équivalence s'élève à 146 millions d'euros.

20 Stocks et en-cours

La valeur comptable des stocks, répartie par catégorie de stocks se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Combustibles nucléaires	Autres combustibles	Autres matières premières	En cours de production de biens et services	Autres stocks	Total stocks
Valeur brute	6 222	462	1 883	139	138	8 844
Provisions	(225)	-	(508)	(9)	-	(742)
Valeur nette au 31.12.2002	5 997	462	1 375	130	138	8 102
Valeur brute	6 214	462	1 091	139	138	8 044
Provisions	(225)	-	(149)	(9)	-	(383)
Valeur nette pro forma au 31.12.2002	5 989	462	942	130	138	7 661
Valeur brute	5 668	426	975	164	85	7 318
Provisions	(234)	-	(147)	(13)	-	(394)
Valeur nette 31.12.2003	5 434	426	828	151	85	6 924

21 Clients et comptes rattachés

La valeur nette des créances clients est composée des éléments suivants :

	31.12.2003	31.12.2002 pro forma	31.12.2002
(en millions d'euros)			
Clients et comptes rattachés - valeur brute	14 904	12 963	12 963
Provisions	(510)	(595)	(595)
Clients et comptes rattachés -valeur nette	14 394	12 368	12 368

Les échéances des clients et comptes rattachés sont majoritairement à moins de un an.

22 Autres débiteurs

Les autres débiteurs se présentent comme suit :

	Personnel- avantages postérieurs à l'emploi ou à long terme	Comptes courants d'exploitation	Charges constatées d'avance	Autres créances	Total
(en millions d'euros)					
Au 31.12.2002 (1) :					
Valeur brute	144	709	746	4 603	6 202
Provisions	-	(1)	-	(94)	(95)
Valeur nette	144	708	746	4 509	6 107
Au 31.12.2002 pro forma :					
Valeur brute	144	709	746	4 600	6 199
Provisions	-	(1)	-	(93)	(94)
Valeur nette	144	708	746	4 507	6 105
Au 31.12.2003 :					
Valeur brute	106	252	737	3 798	4 893
Provisions	-	(19)	-	(94)	(113)
Valeur nette au 31.12.2003	106	233	737	3 704	4 780

Les avantages au personnel ne concernent que le fonds de pension EDF Energy (voir 28.5).

Le poste « Autres créances » comprend essentiellement des créances envers l'Etat et les collectivités publiques.

Les échéances des autres débiteurs sont majoritairement à moins d'un an, à l'exception des actifs concernant les avantages postérieurs à l'emploi.

23 Actifs financiers à court terme

Les actifs financiers à court terme se répartissent comme suit :

	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
	pro forma		
(en millions d'euros)			
Valeurs mobilières de placement (1)	2 755	2 309	1 406
Autres actifs financiers à court terme (échéance > 3 mois)	317	134	134
Actifs financiers à court terme	3 072	2 443	1 540

(1) dont 1 860 millions d'euros de titres Total reclassés en valeurs mobilières de placement et (958) millions d'euros d'actifs dédiés nets de provisions d'EDF maison-mère reclassés de valeurs mobilières de placement en TIAP au titre du pro forma 2002.

24 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire. La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les montants suivants inscrits dans le bilan :

	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
	pro forma		
(en millions d'euros)			
Disponibilités	1 870	1 172	1 172
Valeurs mobilières de placement	417	924	924
Comptes courants financiers	151	112	112
Autres actifs financiers à court terme (échéance < 3 mois)	85	30	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 523	2 238	2 238

La trésorerie immobilisée pour le compte d'investissements déjà planifiés dans le cadre du cofinancement du consortium du métro de Londres est de 328 millions d'euros.

25 Comptes spécifiques des concessions

	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
	pro forma		
(en millions d'euros)			
Contre-valeur des biens mis en concession par le concédant	18 004	17 526	17 526
Fonds de caducité	1 738	3 295	3 295
Avances conditionnées	1	1	1
Comptes spécifiques des concessions	19 743	20 822	20 822

26 Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire

La variation des provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire se répartit comme suit au 31 décembre 2003 :

	31.12.2002	Effet Allongement durée de vie des centrales nucléaires	Augmentations	Diminutions Provisions utilisées	Provisions Excédentaires ou devenues sans objet	Autres Variations	31.12.2003
(en millions d'euros)							
Provisions pour retraitement du combustible nucléaire	10 671	-	1 062	(755)	(17)	(62)	10 899
Provisions pour évacuation et stockage	3 511	-	296	(97)	-	49	3 759
Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	14 182	-	1 358	(852)	(17)	(13)	14 658

26.1 Provisions pour retraitement du combustible nucléaire

26.1.1 Provisions pour retraitement des combustibles irradiés d'EDF maison-mère

La provision pour le retraitement des combustibles irradiés est estimée à partir des dispositions du protocole signé avec COGEMA le 30 août 2001, et des accords transitoires conclus au cours de l'année 2002 et 2003, lesquels fixent les grandes lignes du contrat (période 2001-2007) en cours de finalisation.

Un échéancier des décaissements prévisionnels est déterminé sur la base des quantités à évacuer et/ou à traiter au 31 décembre 2003. Ces quantités couvrent la durée totale du contrat en cours de finalisation (2004-2007) et une partie du ou des contrats ultérieurs.

Au-delà de la période de référence du contrat, la provision est évaluée sur la base d'hypothèses prudentes établies par les experts de l'entreprise à partir des dispositions contractuelles existantes.

Cette provision inclut également la contribution d'EDF aux coûts de reprise et de conditionnement des déchets anciens issus du process de traitement, ainsi que ceux relatifs à la contribution d'EDF aux opérations de déconstruction des installations de La Hague.

Ces coûts ont été révisés au 31 décembre 2003 en fonction des dispositions générales des accords intervenus au cours de l'année 2003 avec COGEMA, et en prenant en considération les résultats intermédiaires du processus de négociation globale dans lequel les deux entreprises sont engagées, lequel vise à définir :

D'une part :

- Les conditions juridiques et financières d'un transfert à COGEMA des obligations financières actuelles d'EDF de participation à la déconstruction des installations de La Hague ; celles-ci, établies sur la base d'un devis de la société SGN (filiale de COGEMA), pourraient comprendre les modalités d'un règlement libératoire de cet engagement de long terme ;
- La participation financière d'EDF au titre de la reprise et du conditionnement des déchets anciens ;

Et d'autre part les conditions économiques du futur contrat des combustibles irradiés au-delà de 2007.

Dans ce cadre, les éléments tenant à la révision du devis de déconstruction de référence et à la fixation des quote-parts respectives pour le financement de celle-ci, ont d'ores et déjà fait l'objet fin juillet 2003 d'un relevé de position commune. Les négociations ont progressé durant le second semestre 2003 sur chacun des points restant ouverts sans toutefois pouvoir parvenir à finaliser les termes d'un accord global au 31 décembre 2003.

En conséquence, le montant de la provision pour retraitement des combustibles irradiés est déterminé de la façon suivante :

L'assiette et la quote-part d'EDF dans le financement de la déconstruction des installations de retraitement de La Hague sont évaluées sur la base de données communes aux deux entreprises comme précité.

L'échéancier des décaissements prévisionnels et les taux d'inflation et d'actualisation, fondés sur des données partagées par EDF et COGEMA.

Les conditions d'une éventuelle libération des obligations d'EDF au titre des opérations de reprise et de conditionnement des déchets et de la déconstruction de l'usine de La Hague n'ont pas été finalisées à ce stade avec COGEMA. Ce point fait l'objet d'hypothèses prudentes établies par les experts de l'entreprise.

Concernant le retraitement du combustible de Creys-Malville, la provision est fondée sur l'option d'un retraitement de l'ensemble du combustible appartenant à EDF dans des installations spécialement aménagées et qualifiées à cet effet, après un entreposage de longue durée sur le site.

Enfin, la provision pour déconstruction de l'usine de retraitement des combustibles irradiés UNGG de Marcoule est évaluée sur la base :

- d'un devis de la COGEMA établi en 1994, auquel a été appliquée une clef de répartition estimée par l'entreprise pour tenir compte de la participation au financement de chacun des membres du GIE CODEM qui regroupe les différents partenaires associés à la déconstruction de l'usine de Marcoule,
- du positionnement et de l'actualisation de décaissements en fonction d'un échéancier décomposé en trois phases (mise à l'arrêt définitif, déconstruction et conditionnement des déchets, fin des opérations) également appréciées par l'Entreprise.

26.1.2 Provisions pour fin de cycle des combustibles nucléaires des filiales

Ces provisions comprennent essentiellement l'élimination des combustibles irradiés et des déchets radioactifs du groupe EnBW. Les coûts fixés pour le recyclage sont fonction des dispositions contractuelles.

26.2 Provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs

Pour EDF maison-mère, cette provision concerne les dépenses relatives à :

- La surveillance du Centre de stockage de la Manche, ainsi que la couverture et la surveillance du Centre de l'Aube, qui reçoivent les déchets de faible activité et à vie courte issus de la maintenance des centrales et de la déconstruction.
- L'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets à faible activité et à vie longue,

- La gestion à long terme des déchets de haute activité et à vie longue relevant de la loi du 30 décembre 1991.

La loi du 30 décembre 1991 instaure une période de recherche de 15 ans selon trois grands axes afin de permettre un choix démocratique national de la solution de gestion à long terme des déchets de haute activité et à vie longue avant la fin de l'année 2006. Parmi les trois axes de recherche, le stockage géologique est aujourd'hui considéré comme une solution de référence appropriée par la communauté scientifique internationale. C'est par ailleurs la voie retenue par les pays les plus avancés dans la mise en œuvre d'une solution de gestion à long terme des déchets de haute activité à vie longue (Etats-Unis, Finlande ...).

L'évaluation de la provision repose aujourd'hui sur l'hypothèse d'un stockage géologique en milieu argileux des déchets de haute activité à vie longue issus du retraitement des combustibles usés d'EDF. L'échéancier des dépenses prévisionnelles est constitué sur la base de l'évaluation du coût d'un stockage industriel établie et communiquée par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) en 1996. Les quantités prises en compte incluent les déchets existants et ceux qui seront produits à l'issue du traitement de l'ensemble des tonnes irradiées au 31 décembre 2003. Cette provision est susceptible d'être revue en fonction d'un nouveau devis qui serait établi en 2004 par l'ANDRA.

27 Provisions pour déconstruction et dernier cœur

La variation des provisions pour déconstruction et dernier cœur se répartit comme suit au 31 décembre 2003 :

	31.12.2002	Effet Allongement durée de vie des centrales nucléaires (1)	Augmentation	Diminutions Provisions utilisées	Provisions Excédentaires ou devenues sans objet	Autres Variations	31.12.2003
<i>(en millions d'euros)</i>							
Provisions pour déconstruction des centrales	12 355	(2 261)	518	(147)	-	12	10 477
Provisions pour dépréciation du dernier cœur	2 182	(550)	81	-	(95)	6	1 624
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	14 537	(2 811)	599	(147)	(95)	18	12 101

- (1) L'allongement de la durée d'exploitation des centrales nucléaires d'EDF entraîne un décalage de 10 ans dans le calendrier de décaissement.

27.1 Provisions pour déconstruction des centrales

En ce qui concerne EDF maison-mère, cette rubrique concerne la déconstruction :

- des centrales nucléaires filière REP en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération et centrale de Creys-Malville)
- des centrales thermiques à flamme.

27.1.1 Centrales nucléaires d'EDF maison-mère

- Pour les centrales à réacteurs à eau pressurisée - filière REP paliers 900 MW, 1300 MW et N4, une étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence, et confirmé les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15 % des dépenses

d'investissement ramenées à la puissance continue nette. Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites soient remis en état et que les terrains puissent être réutilisés.

Jusqu'au 31 décembre 2001, une revalorisation du coût de référence était faite chaque année par application de l'indice des prix du PIB et la provision pour déconstruction des centrales nucléaires était dotée linéairement sur la durée de vie de la centrale, soit trente ans.

A compter du 1er janvier 2002, l'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction des centrales nucléaires est désormais provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de l'entreprise prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour. Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements.

Un actif est créé en contrepartie de la provision aux conditions précisées au paragraphe 1.11 des principes et méthodes comptables.

En application du principe de non-compensation des actifs et des passifs pour l'estimation des provisions pour risques et charges, un actif à recevoir a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de CATTENOM et de CHOOZ B 1 et 2.

- Pour les centrales nucléaires de première génération, la provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une inter comparaison réalisés par l'Entreprise, en fonction du programme de déconstruction adopté par l'Entreprise. Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés. Cette évaluation reste susceptible d'évoluer dans le futur, en fonction des résultats des études techniques sur les modalités pratiques de déconstruction. A l'horizon 2004-2005, des éléments d'appréciation plus significatifs sont attendus qui pourraient conduire à revoir le montant de ces provisions.
- Les coûts de déconstruction des centrales de Phénix et de Brennilis sont également provisionnés et figurent sous cette rubrique.

27.1.2 Centrales thermiques à flamme d'EDF maison-mère

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme ont été appréhendées à la suite d'une étude effectuée en 1998 et fondée sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

27.1.3 Provisions pour déconstruction des centrales des filiales

En ce qui concerne le parc de centrales d'EnBW, l'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction est provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels ainsi que les coûts futurs s'appuient sur le plan de déconstruction élaboré par les experts externes et prennent en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour en Allemagne. Les dépenses sont calculées sur la base du scénario de démantèlement direct des installations.

27.2 Provision dernier cœur

Pour EDF maison-mère, cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du prix moyen des stocks de composants constaté au 31 décembre 2003,
- le coût des opérations de traitement du combustible, et d'évacuation-stockage des déchets correspondants. Ces coûts sont valorisés suivant les principes des provisions relatives au retraitement ainsi qu'à l'évacuation et au stockage des déchets.

Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision aux conditions précisées au paragraphe 1.11.

Compte-tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues de l'ensemble des provisions visées dans les notes 26 et 27, notamment en termes de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation long terme, et d'échéanciers de décaissements, une ré estimation est effectuée à chaque arrêté des comptes afin de réduire l'écart entre les coûts qui seront finalement supportés par l'entreprise et les montants provisionnés. Ces ré estimations annuelles pourraient conduire à des révisions des montants provisionnés.

28 Provisions pour avantages du personnel

La variation des provisions pour avantages du personnel se répartit comme suit au 31 décembre 2003 :

	31.12.2002	Augmentation	Diminutions		Autres Variations	31.12.2003
			Provisions utilisées	Provisions Excédentaires ou devenues sans objet		
(en millions d'euros)						
Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi	1 887	151	(98)	(1)	22	1 961
Provisions autres avantages à LT du personnel	263	24	(18)	(2)	(43)	224
Provisions pour avantages du personnel	2 150	175	(116)	(3)	(21)	2 185

28.1 Les spécificités du régime spécial des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG)

Le régime de retraite des agents statutaires de ces entreprises est un régime spécial, légal et obligatoire.

Les conditions de détermination des droits à retraite ainsi que celles du financement du régime fixées par le Statut National du Personnel (décret du 22 juin 1946) relèvent des Pouvoirs Publics. Les entreprises n'ont juridiquement pas la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Ce régime n'est pas un régime d'entreprise mais une composante de la législation sur les régimes obligatoires d'assurance vieillesse au sens de l'article L 711-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Il n'est en outre pas limité au seul secteur nationalisé (EDF et GDF) mais concerne également les entreprises non nationalisées.

EDF est par ailleurs un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial avec les obligations mais aussi les droits et garanties attachés à ce statut.

28.2 Les obligations financières actuelles d'EDF maison-mère

Si les entreprises des Industries Electriques et Gazières n'ont pas d'obligation légale quant à la couverture directe des engagements de retraite, elles ont en revanche une obligation vis-à-vis du financement du régime dont elles assurent, dans le cadre de la réglementation actuelle, l'équilibre des charges annuelles.

Pour EDF maison-mère, le nombre d'affiliés au régime s'élève à fin 2003 à 110 089 actifs.

En 2003, la contribution d'EDF à l'équilibre du régime des IEG s'élève à 2 043 millions d'euros. Elle tient compte des compensations avec les autres régimes légaux de retraite (126 millions d'euros) et des charges de gestion du régime (24 millions d'euros)

En 1999, EDF a engagé un processus d'externalisation en vue de couvrir une fraction de ses futures cotisations d'équilibre au Régime de retraite des Industries Electrique et Gazière par des systèmes d'assurance. A ce titre, un montant total de 2 703 millions d'euros a été versé entre 1999 et 2002, dont 566 millions d'euros pour 2002. Pour 2003, une charge de 578 millions d'euros a été comptabilisée, le versement correspondant a été effectué le 16 janvier 2004 aux sociétés d'assurance..

Ce processus s'inscrit dans le cadre du contrat d'Entreprise signé entre EDF et l'Etat en 1997 et repris dans le Contrat de Groupe du 14 mars 2001. La valeur du fond s'élève à fin 2003 à 2 647 millions d'euros. L'objectif à atteindre n'est pas de se substituer au régime de retraite actuel, mais de couvrir un pourcentage des engagements totaux d'EDF prévu en croissance dans le temps.

28.3 Les évolutions prévisibles du régime de retraite IEG

Le contrat de Groupe entre l'Etat et EDF mentionnait la nécessité d'une réforme du régime spécial de retraite de la branche des Industries Electriques et Gazières avant fin 2003. Les pouvoirs publics ont annoncé qu'ils comptaient mettre en œuvre le « relevé de conclusions » signé, en décembre 2002, entre les employeurs et trois syndicats de salariés qui leur a été transmis en début 2003. La commission européenne ayant validé, en décembre 2003, la réforme envisagée, les pouvoirs publics préparent un projet de loi.

La réforme envisagée prévoit le maintien du régime spécial de retraite des IEG et la création de la Caisse nationale des Industries Electriques et Gazières, organisme paritaire de sécurité sociale, personne morale distincte d'EDF, à laquelle l'ensemble des salariés et des employeurs de la branche des IEG seraient obligatoirement affiliés.

La Caisse des IEG devrait conclure des conventions financières avec la CNAV (régime général) et l'AGIRC- ARRCO (régimes complémentaires), pour le financement par ces régimes d'une partie des droits à retraite servis par le régime spécial de retraite des IEG (droits de base), en contrepartie du paiement d'une cotisation libératoire de droit commun et le cas échéant, d'une contribution de maintien

de droit (soulte) lors de la conclusion des accords. Les modalités techniques et financières de ces conventions restent cependant à déterminer entre la branche des IEG et les régimes de droit commun.

Les droits spécifiques des IEG correspondant à des prestations supplémentaires par rapport aux droits de base seraient financés d'une part par une contribution tarifaire pour les droits spécifiques déjà acquis à la date de la réforme pour les activités de transport et de distribution de l'électricité et d'autre part par une contribution des entreprises pour les droits spécifiques acquis à la date de la réforme pour les autres activités, ainsi que pour les droits spécifiques qui seront acquis dans le futur.

Lorsque cette réforme sera mise en place, elle sera traduite dans les comptes.

28.4 Autres avantages du personnel d'EDF maison-mère

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs ; ils comprennent :

- le complément solidarité,
- la couverture maladie,
- l'avantage en nature énergie,
- l'indemnité de secours immédiat,
- l'indemnité compensatrice de fin d'études,
- les indemnités de fin de carrière (couvertes totalement par des contrats d'assurance):
- les rentes d'accident du travail et de maladie professionnelle,
- invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire),
- incapacité temporaire (montant par ailleurs provisionné – Cf. note 30),
- invalidité suite à incapacité temporaire,
- les médailles du travail (montant par ailleurs provisionné – Cf. note 30).

Ces avantages seront reconnus au plus tard en 2005 au moment du passage aux normes internationales.

28.5 Provisions pour retraites et engagements assimilés au 31 décembre 2003

	France	Europe	Amériques
(en millions d'euros)	hors IEG		
Engagements au 01.01.2003	227	4 566	393
Coût des services rendus	2	92	-
Charges d'intérêt	-	235	42
Prestations versées	(2)	(213)	-
Modification des hypothèses/plans	9	193	(15)
Autres	3	(195)	(3)
Engagements au 31.12.2003	239	4 678	417
- Valeur actuelle des actifs investis	(63)	(2 418)	(185)
- Ecart actuariels	(9)	(533)	(47)
Provisions nettes constituées au 31.12.2003	167	1 727	185

Les principaux engagements de retraite, hors le régime des IEG décrits ci-dessus, concernent les sociétés anglaises et allemandes et sont pour l'essentiel représentatifs de régime à prestations définies.

Comptes consolidés au 31.12.2003

Les provisions nettes constituées au 31 décembre 2003 (2 079 millions d'euros) se décomposent au bilan en :

- une provision de 2 185 millions d'euros dans la rubrique « Provisions pour avantages du personnel »,
- une créance de 106 millions d'euros sous la rubrique « Autres débiteurs », chez EDF Energy (voir note 22).

28.6 Variation des provisions

(en millions d'euros)	France	Europe	Amériques	TOTAL	dont TOTAL	dont TOTAL
	hors IEG				Créances à l'actif	Provisions au passif
Provisions au 01.01.2003	213	1 624	169	2 006	(144)	2 150
Utilisation de l'année	(14)	(63)	(17)	(94)	27	(121)
Modification de périmètre	-	31	-	31	-	31
Dotations nettes de l'exercice	13	133	29	175	-	175
Autres	(45)	2	4	(39)	11	(50)
Provisions au 31.12.2003	167	1 727	185	2 079	(106)	2 185
dont avantages postérieurs à l'emploi	6	1 665	184	1 855	(106)	1 961
dont autres avantages à long terme	161	62	1	224	-	224

29 Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions

(en millions d'euros)	31.12.2002	Augmentation	Diminutions		Autres	31.12.2003
			Provisions utilisées	Provisions Excédentaires ou devenues sans objet	Variations	
Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	12 451	2 013	(13)	(99)	(413)	13 939

L'inventaire des immobilisations s'est traduit par une augmentation de ces provisions d'un montant de 819 millions d'euros. Par ailleurs, 385 millions d'euros ont été reclassés au droit du concédant.

30 Autres provisions pour risques et charges

La variation des autres provisions pour risques et charges se répartit comme suit au 31 décembre 2003 :

(en millions d'euros)	31.12.2002	Changement de méthode et de présentation	31.12.2002 Pro-forma	Effet Allongement durée de vie des centrales nucléaires	Augmentation	Diminutions Provisions utilisées	Provisions Excédentaires ou devenues sans objet	Autres Variations	31.12.2003
Provisions risques liés aux participations	114		114		855	(16)	(93)	(2)	858
Provisions pour risques fiscaux	63		63		1	-	(2)	(25)	37
Autres provisions pour risques	1 982	34	2 016	(222)	578	(413)	(578)	(27)	1 354
Provisions pour maintien du potentiel hydraulique	1 503	(1 503)	-		-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	106		106		52	(65)	-	(5)	88
Autres provisions pour charges	2 902	(1 334)	1 568		331	(235)	(63)	(426)	1 175
Autres provisions pour risques et charges	6 670	(2 803)	3 867	(222)	1 817	(729)	(736)	(485)	3 512

30.1 Provisions pour risques liés aux participations

Une mise à jour de l'évaluation des titres détenus dans IEB et des engagements financiers directs et indirects pris par EDF dans IEB et EDISON a été effectuée durant l'exercice. Plusieurs éléments intervenus au cours de l'exercice ont été pris en compte dans cette évaluation qui repose sur les méthodes des flux de trésorerie futurs actualisés, les méthodes fondées sur les comparables boursiers ne paraissant pas appropriées en raison de la conjoncture boursière, de la faiblesse du flottant et du caractère de société en développement d'EDISON :

- la disponibilité des business-plans d'Edison et de sa filiale Edipower qui ont été approuvés par les directions des deux sociétés au cours du premier semestre ;
- la prise en compte d'hypothèses révisées concernant différents paramètres entrant dans le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs ;
- les conséquences dilutives de la conversion des bons de souscription d'actions émis lors de l'augmentation de capital réalisée sur le marché en 2003.

Sur cette base et après effet de l'actualisation des engagements financiers contractés, une provision pour dépréciation des titres IEB de 45 millions d'euros et une provision pour risques sur les engagements de rachat d'actions relatifs aux options d'achat et de vente (voir note 34.1.7) de 855 millions d'euros ont été comptabilisées en 2003.

30.2 Autres provisions pour risques

Cette rubrique comprend notamment des provisions pour contrats onéreux (855 millions d'euros).

En ce qui concerne EDF maison-mère, les provisions pour contrats onéreux d'un montant de 382 millions d'euros se décomposent en :

- Une provision pour perte sur contrat d'achat d'énergie à la SNET constituée pour la différence sur la durée du contrat entre le coût d'achat aux conditions contractuelles et le prix prévisionnel de l'électricité sur le marché européen. Au 31 décembre 2003, cette provision s'élève à 264 millions d'euros. La diminution enregistrée en 2003 de 293 millions d'euros résulte pour l'essentiel de la prise en compte de l'effet du nouveau scénario de prix intégrant les évolutions récentes du marché et des décisions de l'arrêt du Conseil d'Etat suite aux recours déposés par EDF et la SNET. L'évaluation de cette provision est particulièrement sensible aux hypothèses retenues concernant

notamment l'évolution du prix du marché de l'électricité, du prix du charbon et de la parité euro-dollar US.

- Une provision pour perte sur contrats de ventes d'énergie qui représente la différence entre le coût de production nucléaire et le prix de vente des quantités d'énergie à livrer sur la durée des contrats. A compter de 2003, la référence est le coût direct de production nucléaire considéré comme étant économiquement plus pertinent que le coût complet de production, ce changement de référence s'est traduit par une diminution de provision de 111 millions d'euros qui a été enregistrée directement en capitaux propres. Par ailleurs, un complément de provision de 34 millions d'euros a été comptabilisé au 1er janvier 2003 par les capitaux propres consécutivement au changement du mode d'amortissement des centrales nucléaires. L'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires s'est traduit par une reprise de provision de 222 millions d'euros passée en résultat. Au 31 décembre 2003, cette provision s'élève à 118 millions d'euros.

Concernant les filiales, les provisions pour contrats onéreux s'élèvent à 258 millions d'euros pour EnBW et 215 millions d'euros pour EDF Energy.

Par ailleurs, la Commission de Bruxelles a engagé une procédure contre la France (saisine de la Cour Européenne le 4 juin 2003), considérant que l'Etat français n'a pas pris toutes les mesures appropriées pour prévenir, réduire et combattre la pollution par les centrales hydrauliques de Saint Chamas et de Salon liée aux rejets d'eau douce et de limons provenant de la Durance et dérivés de l'Etang de Berre. Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Suite à l'explosion de l'usine AZF le 21 septembre 2001 à Toulouse, la société Grande Paroisse (Groupe Total), dont les responsabilités civile et pénale ont été mises en cause, a engagé une procédure en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse à l'encontre des gestionnaires d'installations électriques haute tension. L'entreprise considérant que sa responsabilité n'est pas engagée, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

30.3 Autres provisions pour charges

Cette rubrique comprend essentiellement les autres provisions pour charges d'EDF maison-mère.

EDF ayant modifié le plan d'amortissement de certains composants, les provisions antérieurement constituées au titre des remplacements des pièces concernées ont été annulées pour un montant de 645 millions d'euros.

Cette rubrique comprend par ailleurs :

- Une provision de 333 millions d'euros dont l'objet est de couvrir la part supportée par EDF des charges correspondant aux programmes de travaux votés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification restant à réaliser au cours des exercices à venir.
- La provision de 566 millions d'euros destinée à couvrir une fraction des futures cotisations d'équilibre du Régime de retraite des Industries Electriques et Gazières constituée en 2002 conformément aux dispositions du contrat de groupe avec l'Etat a été reclassée en charges à payer au 1^{er} janvier 2003 (voir note 1.3).
- Une provision pour charges liées à l'énergie livrée non facturée s'élève à 86 millions d'euros.

31 Emprunts et dettes financières

31.1 Variations des emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières	Emprunts liés aux biens reçus en location financement	Intérêts courus	Total
31 décembre 2002 (publié au format 2003)	13 771	5 411	9 842	20	498	29 542
31 décembre 2002 changements pro forma	(226)	-	2 089	139	-	2 002
31 décembre 2002 pro forma	13 545	5 411	11 931	159	498	31 544
Augmentations	2 405	927	4 895	121	306	8 654
Diminutions	(2 479)	(618)	(6 177)	(14)	(198)	(9 486)
Mouvements de périmètre	158	(54)	52	7	1	164
Ecart de conversion	(405)	(367)	(399)	2	(63)	(1 232)
Autres	44	(1 226)	1 130	(20)	32	(40)
31 décembre 2003	13 268	4 073	11 432	255	576	29 604

Les autres dettes financières sont essentiellement portées par EDF maison-mère à hauteur de 8 016 millions d'euros à fin décembre 2003. Elles se composent principalement d'Euro Medium Term Notes et enregistrent les opérations de titrisation des créances commerciales futures.

Les emprunts du Groupe supérieurs à un milliard d'euros sont les suivants :

(en millions d'euros)	Type d'emprunt	Entité	Echéance	Montant	Devise	Taux
	Obligataire	Maison mère	2004	2 228	EUR	8,6%
	Obligataire	Maison mère	2009	1 996	EUR	5,0%
	Euro MTN	Maison mère	2016	1 100	EUR	5,5%
	Euro MTN	Maison mère	2010	1 000	EUR	5,8%

Le Groupe est par ailleurs engagé dans un processus de renégociation de la dette de ses filiales brésiliennes et argentines.

31.2 Echancier des emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières	Emprunts liés aux biens reçus en location financement	Intérêts courus	Total
31 décembre 2002 (publié au format 2003)	13 771	5 411	9 842	20	498	29 542
A moins d'un an	2 993	1 464	3 404	(20)	310	8 151
Entre un et cinq ans	5 199	2 411	1 976	33	37	9 656
A plus de 5 ans	5 579	1 536	4 462	7	151	11 735
31 décembre 2002 changements pro forma	(226)	-	2 089	139	-	2 002
A moins d'un an	-	-	2 089	6	-	2 095
Entre un et cinq ans	(226)	-	0	33	-	(193)
A plus de 5 ans	-	-	-	100	-	100
31 décembre 2002 pro forma	13 545	5 411	11 931	159	498	31 544
A moins d'un an	2 993	1 464	5 493	(14)	310	10 246
Entre un et cinq ans	4 973	2 411	1 976	66	37	9 463
A plus de 5 ans	5 579	1 536	4 462	107	151	11 835
31 décembre 2003	13 268	4 073	11 432	255	576	29 604
A moins d'un an	4 182	816	4 300	18	574	9 890
Entre un et cinq ans	3 124	1 830	2 399	69	2	7 424
A plus de 5 ans	5 962	1 427	4 733	168	-	12 290

31.3 Ventilation des emprunts par devises au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)	31.12.2003				31.12.2002 pro forma			
	Structure initiale de la dette	Incidence des swaps	Structure de la dette après swaps	% de la dette	Structure initiale de la dette	Incidence des swaps	Structure de la dette après swaps	% de la dette
Euro (EUR)	17 811	(2 582)	15 229	51,4%	18 810	(2 111)	16 699	52,9%
Dollar américain (USD)	4 078	(1 652)	2 426	8,2%	5 055	(1 401)	3 654	11,6%
Livre sterling (GBP)	6 208	3 337	9 545	32,2%	6 093	3 464	9 557	30,3%
Autres	1 651	753	2 404	8,2%	1 512	122	1 634	5,2%
Total des emprunts	29 748	(144)	29 604		31 470	74	31 544	

31.4 Ventilation des emprunts par type de taux d'intérêt, avant et après swap

(en millions d'euros)	31.12.2003			31.12.2002 pro forma		
	Structure initiale de la dette	Incidence des swaps	Structure de la dette après swaps	Structure initiale de la dette	Incidence des swaps	Structure de la dette après swaps
A taux fixe :	23 232	(6 326)	16 906	24 925	(8 613)	16 312
A taux variable :	6 516	6 182	12 698	6 545	8 687	15 232
Total des emprunts	29 748	(144)	29 604	31 470	74	31 544

31.5 Taux d'intérêt

Le taux moyen de coupon d'EDF maison-mère est 4,8 %.

Le taux moyen de coupon estimé des principales filiales est de 5,9 %

31.6 Endettement financier net

	31.12.03	31.12.02 pro forma	31.12.02
(en millions d'euros)			
Emprunts et dettes financières	29 604	31 544	29 542
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 523)	(2 238)	(2 238)
Actifs financiers à court terme	(3 072)	(2 443)	(1 540)
Endettement financier net	24 009	26 863	25 764

Evolution de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	31.12.2003
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	11 026
Neutralisation des éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	28
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	79
Augmentation du besoin en fonds de roulement net	18
Autres éléments	(111)
Bénéfice opérationnel	11 040
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions	(4 621)
Frais financiers nets décaissés	(1 007)
Impôt sur le résultat payé	(3 337)
Free cash flow	2 075
Investissements financiers (y compris titres consolidés)	284
Dividendes versés	(271)
Augmentation de capital et variation des autres fonds propres	222
Autres variations	(109)
Diminution de l'endettement financier net, hors effets de périmètre et de change	2 201
Effet de la variation du périmètre	(354)
Effet de la variation de change	1 015
Autres variations non monétaires	(8)
Diminution de l'endettement financier net	2 854
Endettement financier net à l'ouverture (pro forma)	26 863
Endettement financier net à la clôture	24 009

32 Autres créditeurs

(en millions d'euros)	2003	2002	2002
		pro forma	
Avances et acomptes reçus	3 356	3 570	3 570
Dettes sur immobilisations	228	187	187
Dettes fiscales et sociales	6 194	6 192	5 219
Produits constatés d'avance	4 891	5 007	4 994
Autres dettes	2 633	3 595	5 100
Autres créditeurs	17 302	18 551	19 070

33 Instruments financiers

EDF utilise des instruments financiers dont l'objectif est de limiter l'impact du risque de change sur les fonds propres et sur le résultat ainsi que pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

L'essentiel des engagements hors bilan financiers du groupe concerne EDF maison-mère. Ceux-ci sont détaillés ci-après :

Comptes consolidés au 31.12.2003

(en millions d'euros)	31.12.2003		31.12.2002	
	A recevoir Notionnel	A livrer Notionnel	A recevoir Notionnel	A livrer Notionnel
1-Opérations sur les taux d'intérêt				
En euro :				
Ventes de contrats EUREX		569		
Achats de contrats CAP	2 750		4 729	
Ventes de contrats CAP		100		176
Swap de taux - court terme			100	100
En devises :				
Achat de contrats FLOOR	HUF	162	180	
Vente de contrats FLOOR	HUF		162	180
Achats de contrats CAPS	HUF	162	180	
Ventes de contrats CAPS	HUF		162	180
Swaps de taux long terme :				
En euro	4 727	4 727	5 465	5 465
En devises :				
	CHF	257	275	275
	USD	237	286	286
Sous-total	8 295	6 214	11 215	6 662
2-Opérations sur le change				
Opérations à terme :				
Contre-valeur en euros des devises engagés :				
	FRF		17	
	EUR	498	174	165
	USD	88	436	281
	Autres	93	95	
Swaps de capitaux long terme :				
Contre-valeur en euros des devises engagés :				
	EUR	4 324	5 464	2 093
	JPY	37	40	
	USD	1 536	317	381
	GBP	2 787	3 331	3 465
	CHF	144	96	103
	HUF	208	208	231
	Autres	93	19	67
Sous-total	9 808	10 140	6 560	6 616
3- Autres opérations				
Swaps Titrisation	1 927	1 927	1 332	1 332
Sous-total	1 927	1 927	1 332	1 332
Total des engagements hors bilan financiers	20 030	18 281	19 107	14 610

34 Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, EDF et ses différentes filiales ont été amenés à prendre ou à recevoir divers engagements hors bilan. Les éléments constitutifs de ces engagements au 31 décembre 2003 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéances			
	Total	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES				
1/ Engagements liés à l'exploitation				
Garanties de bonne exécution/bonne fin/soumission	823	239	283	301
Engagements sur contrats commerciaux	594	221	62	311
Engagements sur commandes d'exploitation ou d'immobilisation	5 419	2 405	2 995	19
Autres engagements liés à l'exploitation	1 491	197	1 051	242
2/ Engagements liés au financement				
Garanties sur emprunts	2 703	69	1 469	1 166
Autres engagements liés au financement	245	65	1	178
3/ Engagements liés aux investissements				
Engagements d'acquisition et de cession de titres	7 442	201	4 894	2 347
Autres engagements liés aux investissements	358	168	18	173
ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS				
1/ Engagements liés à l'exploitation	117	53	57	8
2/ Engagements liés au financement	7 127	9	6 246	872
3/ Engagements liés aux investissements	526	509	17	-

34.1 Engagements hors bilan donnés

34.1.1 Garanties de bonne exécution/bonne fin/soumission

Il s'agit principalement de garanties liées à la construction ou à l'exploitation des centrales mexicaines (360 millions d'euros), chinoises – Heze et Liaocheng – (196 millions d'euros), vietnamiennes (48 millions d'euros) et égyptiennes (10 millions d'euros). Dalkia International à travers ses filiales contribue également à hauteur de 135 millions d'euros.

34.1.2 Engagements sur contrats commerciaux

Concernent essentiellement des garanties de paiement sur contrats d'achats et de transports de gaz d'EDF Trading (301 millions d'euros) et de fournitures d'énergies d'EnBW (256 millions d'euros).

34.1.3 Engagements sur commandes d'exploitation et d'immobilisations

Il s'agit pour l'essentiel d'engagements relatifs à des commandes d'exploitation et d'immobilisations pris par EDF, auxquels la Délégation aux Combustibles Nucléaires et le Réseau de Transport Electrique contribuent respectivement à hauteur de 3 165 et 849 millions d'euros.

34.1.4 Autres engagements liés à l'exploitation

Concernent principalement :

- L'engagement de solidarité pris par les exploitants de centrales nucléaires allemands dans l'éventualité où, à la suite d'un accident nucléaire, l'un d'eux ne serait pas en mesure de faire face à ses obligations. Le montant consolidé par le groupe EDF au travers d'EnBW s'élève à 1 028 millions d'euros.
- Un contrat avec la CDC Ixis Capital Markets destiné à couvrir l'exposition du réseau de distribution d'électricité d'EDF aux risques dommages pour cause de tempête. L'engagement donné est valorisé au montant total de la prime fixe restant à courir au 31 décembre 2003 (133 millions d'euros).
- Les garanties données par EDF à High Holborn Estates Ltd et à la Deutsche Bank dans le cadre de contrats de bail (123 millions d'euros).
- Des garanties données à des tiers – fournisseurs, autorités douanières, etc – (131 millions d'euros).

34.1.5 Garanties sur emprunts

Dont :

- Engagement d'EDF de garantir un emprunt obligataire à coupon zéro au profit d'IEB Finance pour un montant de 1 061 millions d'euros au 31 décembre 2003. EDF a par ailleurs reçu la contre-garantie des autres actionnaires d'IEB à hauteur de leur quote-part (Cf. engagements reçus liés au financement). Cette contre-garantie sera substituée par un nantissement des titres détenus par IEB dans Edison, donné par les autres actionnaires, lorsque ce nantissement sera possible.
- Nantissements et hypothèques d'actifs corporels (905 millions d'euros) donnés par Figlec, Zielona Gora, Bert, Altamira et Fenice afin de garantir leurs emprunts.
- Garanties données par EDFI sur des emprunts contractés par Shandong (199 millions d'euros) et Elcogas (93 millions d'euros).
- Diverses garanties données notamment par EDF (323 millions d'euros), le groupe EDEV (65 millions d'euros) et le groupe Dalkia (12 millions d'euros).

34.1.6 Autres engagements liés au financement

Il s'agit principalement :

- d'engagements d'apports de financements complémentaires concernant les centrales mexicaines (156 millions d'euros),
- et d'avances en comptes courants non utilisées à la clôture octroyées par Electricité de Strasbourg (61 millions d'euros).

34.1.7 Engagements d'acquisition et cession de titres

- EDF détient 18% du capital d'Italenergia Bis (IEB), société-mère d'Edison. Ces titres sont inscrits à l'actif du bilan pour une valeur brute de 590 millions d'euros (y compris warrants).

Au cours de l'année 2002, EDF a souscrit divers engagements vis à vis des autres actionnaires d'IEB pour un montant de 3 736 millions d'euros qui pourraient conduire à l'acquisition de tout ou partie de 82% du capital d'IEB ainsi qu'à l'acquisition des titres Edison souscrits par les banques italiennes (Intesa, IMI Investimenti et Capitalia) dans le cadre de l'augmentation de capital d'Edison décidée en décembre 2002.

EDF a ainsi consenti à FIAT une option (Put) donnant le droit à FIAT de vendre à EDF 24.6% des actions et warrants d'IEB au prix plancher de 1 147 millions d'euros. Cette option est exerçable entre le 1er mars 2005 et le 30 avril 2005, avec la possibilité d'un exercice anticipé en cas d'exigibilité anticipée d'un financement souscrit par FIAT auprès d'un syndicat bancaire.

EDF a également consenti à FIAT une option (Put) sur 14% du capital d'IEB cédés aux banques italiennes (Intesa, IMI Investimenti, et Capitalia). Ce put est exerçable dans les mêmes conditions que le put portant sur les 24.6% (Cf. supra) avec un prix plancher de 653 millions d'euros. FIAT a également consenti à EDF une option (Call) donnant le droit à EDF d'acheter 14% des actions d'IEB dans l'hypothèse où FIAT a exercé son put sur les 24.6% mais pas son put sur les 14%.

Les banques italiennes (23.37% des actions IEB hors actions acquises de FIAT) possèdent une option de vendre (Put) à EDF leurs actions et warrants IEB ainsi que les titres Edison souscrits par ces dernières dans le cadre de l'augmentation de capital d'Edison décidée en décembre 2002 ; EDF dispose également d'une option d'achat (call). Ces options sont exerçables entre février 2005 et mars 2005.

Carlo Tassara (20% des actions IEB) possède une option de vendre (put) à EDF ses actions IEB, EDF ayant l'option de les acheter (call), ces deux options étant exerçables entre mars 2005 et avril 2005.

Le prix plancher global des options sus-décrites (banques italiennes et Carlo Tassara) s'élève à 1 936 millions d'euros. Aucune anticipation à l'initiative des contreparties ne peut intervenir en l'espèce.

L'évaluation des titres détenus dans IEB et des engagements financiers directs et indirects pris par EDF dans IEB et Edison sont décrits en note 30.1.

Dans l'hypothèse où l'exercice des options de vente accordées par EDF aux différents actionnaires d'IEB conduirait à détenir le contrôle indirect d'Edison, EDF pourrait se trouver en situation de devoir effectuer une OPA sur les titres Edison. La concrétisation de cette obligation reste cependant conditionnée à la fois à la levée de la loi 301 rétablissant les droits de vote d'EDF, aujourd'hui limités à 2 %, et à l'absence d'exercice par FIAT, dans une certaine limite, de ses droits de préemption. En conséquence, aucun effet n'a été pris en compte.

Les principaux indicateurs clés d'EDISON au 31 décembre 2003, établis selon les principes italiens, sont les suivants :

Compte de résultat	31.12.2003	31.12.2002
	(1)	
Chiffre d'affaires	6 278	12 640
EBITDA	1 072	1 607
EBIT	382	579
Résultat avant impôts	137	(65)
Résultat net	ND	(697)

(1) provisoires

	31.12.2003	31.12.2002
Capitaux propres part du groupe	ND	4 476
Endettement net	4 154	6 461

- Engagement consenti par EDF International relatif à EnBW en vertu du pacte d'actionnaires conclu le 26 juillet 2000.

A compter du 1er janvier 2005 et jusqu'au 31 décembre 2005, OEW peut décider de vendre tout ou partie de ses 62 514 267 actions pour un prix unitaire de 37,14 euros auquel est appliquée une décote en fonction de paramètres financiers prévus dans le pacte d'actionnaires.

A partir du 1er juin 2006 et jusqu'au 31 décembre 2011, OEW peut décider de vendre tout ou partie de ses actions pour un prix unitaire de 37,14 euros sans que la décote ne soit appliquée.

Le montant de cette option est estimé à 2 322 millions d'euros au 31 décembre 2003.

D'autres accords conclu entre EDF International et OEW précisent que OEW dispose d'une option de vente portant sur 5,94% des actions EnBW qui pourra être exercée entre le 28 janvier 2005 et le 30 novembre 2006. Le montant de cet engagement est estimé à 476 millions d'euros au 31 décembre 2003.

- Engagements pris par EnBW (541 millions d'euros) pour l'achat de titres, principalement Stadtwerke Düsseldorf, EVN et EnSüdWest.
- Divers options ou accords qu'EDF International détient et qui concernent Rybnik, SSE, EcW, EDF UK et la Compagnie Eolienne du Detroit (276 millions d'euros).

34.1.8 Autres engagements liés aux investissements

Dont :

- garantie donnée par EDF International au Trésor polonais sur le niveau d'investissement à réaliser par Wybreze ZecW (123 millions d'euros),
- garantie de dividende donnée par EDF International à OEW, conformément au pacte d'actionnaire, d'un montant minimum de 100 millions de deutsche mark par an à compter de la distribution des résultats de l'exercice 1999 et ce sur une période de 5 ans. En cas de distribution supérieure à 1,6 DEM par action, OEW est tenu de verser à EDF International la différence au-delà de 100 millions de DEM. Dans le cas où les dividendes perçus par OEW seraient inférieurs à 100 millions de DEM par an, EDF International s'est engagée à verser la différence, prélevée sur ses propres dividendes reçus d'EnBW puis sur ses fonds propres. Le montant de cet engagement est estimé à 51 millions d'euros au 31 décembre 2003.
- engagements d'investissements (50 millions d'euros) pris par Dalkia International envers la ville de Poznan (Pologne),
- autres engagements pris en vertu de différents pactes d'actionnaires : EDF pour 116 millions d'euros.

34.2 Engagements hors bilan reçus

34.2.1 Engagements liés à l'exploitation

Il s'agit d'engagements liés à l'exploitation reçus par différentes entités du groupe, notamment EDF (56 millions d'euros) et EDF Trading (31 millions d'euros).

34.2.2 Engagements liés au financement

Ils concernent principalement :

- le montant global des lignes de crédit (6 000 millions d'euros) dont dispose EDF maison-mère auprès de différentes banques,
- la contre-garantie donnée à EDF par les autres actionnaires d'IEB, à hauteur de leur quote-part (soit 869 millions d'euros au 31 décembre 2003), relatif à l'emprunt obligataire garanti par EDF (Cf. garanties sur emprunts).

34.2.3 Engagements liés aux investissements

- EDF dispose d'une option d'achat portant sur 4% du capital de Véolia Environnement pour un montant global de 428 millions d'euros. Cette option est exerçable entre le 24 décembre 2002 et le 23 décembre 2004.
- EDF International dispose d'une option de vente de sa participation initiale de 10% dans la Société Publique d'Electricité (SPE). EDF International a notifié courant décembre 2003 son

intention d'exercer cette option. La vente a eu lieu courant janvier 2004 pour un montant de 80 millions d'euros.

35 Entités ad hoc

35.1 Titrisation de créances d'exploitation

Depuis la fin de l'année 2000, EDF cède à un Fonds Commun de Créances (FCC), des créances futures sur des clients au titre de leurs contrats de fourniture d'énergie. La contrepartie de la trésorerie reçue figure au bilan en autres dettes financières pour un montant de 2 055 millions d'euros au 31 décembre 2003 à comparer aux 2 283 millions d'euros à fin 2002. Par ailleurs, EDF assure la gestion et le recouvrement des créances cédées.

La situation de ce FCC se présente comme suit au 31 décembre 2003 :

- Fonds Commun de créances OXYGEN compartiment TITRIWATT :

BILANS :

(en millions d'euros)	Actif			Passif	
	31.12.2003	31.12.2002		31.12.2003	31.12.2002
Créances titrisées	2 037	2 057	Parts	2 037	2 057
Valeurs Mobilières de placement et disponibilités	10	10	Dettes diverses	10	10
	<u>2 047</u>	<u>2 067</u>		<u>2 047</u>	<u>2 067</u>

COMPTES DE RESULTAT :

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002		31.12.2003	31.12.2002
Charges financières	85	118	Produits financiers	85	118

35.2 Titrisation de créances immobilisées

En 1999, EDF a cédé au Fonds Commun de Créances Electra des créances relatives à des « prêts accession à la propriété » pour un montant de 1,1 milliards d'euros.

La situation de ce FCC se présente comme suit au 31 décembre 2003 :

- Fonds Commun de créances ELECTRA :

		BILANS			
		Actif		Passif	
(en millions d'euros)		31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002
				557	650
				4	4
Créances titrisées	552	645		(1)	(0)
Valeurs Mobilières de placement et disponibilités	14	14		3	2
				3	3
		<u>566</u>	<u>659</u>	<u>566</u>	<u>659</u>

		COMPTES DE RESULTAT			
(en millions d'euros)		31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002
Charges d'exploitation	45	51		47	53
Charges financières	5	10		4	8
Résultat net				(1)	0
		<u>50</u>	<u>61</u>	<u>50</u>	<u>61</u>

36 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

37 Périmètre de consolidation

Les principales variations de périmètre intervenues en 2002 et 2003 sont détaillées dans la note 3.

Le périmètre de consolidation se présente comme suit au 31 décembre 2003 :

Comptes consolidés au 31.12.2003

NOM DE L'ENTITE		ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	QUOTE-PART D'INTERET DANS LE CAPITAL	QUOTE-PART DES DROITS DE VOTE DETENUS	METHODE DE CONSOLIDATION	SECTEUR D'ACTIVITE	N° SIREN
TETE DE GROUPE							
ELECTRICITE DE FRANCE	(f)	22-30, avenue de Wagram 75382 Paris cedex 08	100	100	Mère	P,D,S	552081317
CERGA		1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	50	50	IP	P	728500521
CHATELOT		ENSA - Les Vernets 2035 Corcelles - Suisse	50	50	IP	P	
EMOSSON		Centrale de la Bâtie CH-1920 Martigny - Suisse	50	50	IP	P	
RICHEMONT	(f)	Centrale Sidérurgique de Richemont 57270 Richemont	100	100	IG	P	
RKI		Rheinkraftwerk Iffezheim GmbH C/O EnBW Rudolf-Fettweis-Werk WerkstraÙ 5 Allemagne	50	50	IP	P	
EDF TRADING		Mid City Place 71, High Holborn London WC 1V6ED	100	100	IG	P,S	
SEMOBIS		41, rue de la Pépinière 1000 - Bruxelles Belgique	100	100	IG	P	
EDF CAPITAL INVESTISSEMENT	(f)	50, rue de Monceau 75008 Paris	100	100	IG	S	413114653
SAPAR FINANCE	(f)	1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	100	100	IG	S	347889149
SAPAR PARTICIPATIONS	(f)	1, place Pleyel 93282 Saint-Denis cedex	100	100	IG	S	403189467
C2	(f)	C/O EDF International SA 20, place de la défense 92050 Paris la Défense cedex	100	100	IG	S	421328162
C3	(f)	30, avenue de Wagram 75382 Paris cedex 08	100	100	IG	S	428722714
Immobilier WAGRAM ETOILE	(f)	44, rue de Lisbonne 75008 Paris	100	100	IG	S	414660043
LA GERANCE GENERALE FONCIERE (a)	(f)	44, rue de Lisbonne 75008 Paris	99,86	99,86	IG	S	562054510
IMMOBILIERE PB6		31, rue de Mogador 75009 Paris	50	50	IP	S	414875997
SOFILO	(f)	44, rue de Lisbonne 75008 Paris	100	100	IG	S	572184190
EDF INTERNATIONAL	(f)	20, place de la Défense 92050 Paris la Défense cedex	100	100	IG	D	380415125
SOCIETE D'INVESTISSEMENT EN Autriche		20, place de la Défense 92050 Paris la Défense cedex	80	80	IG	P	421089913
EDEV							
EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT SA	(f)	90, esplanade du Général de Gaulle 92933 Paris la Défense cedex	100	100	IG	P	380414482
ELECTRICITE DE STRASBOURG		26, boulevard du Président Wilson 67953 Strasbourg cedex 9	74,86	74,86	IG	D	558501912
A.S.A.- HOLDING A.G.		Graf-Starhemberg-Gasse 25 A-1040 Wien Autriche	100	100	IG	S	
VERO GmbH		Libertas-Intercount Revisions und Beratungsgesellschaft WIEN Teinfaltstrasse 4 Autriche	100	100	IG	S	
T.I.R.U.		134, boulevard Haussmann 75008 Paris	51	51	IG	S	334303823
EnXco		63-665 19th avenue North Palm Springs California 92258 USA	50	50	IP	S	
SIIF ENERGIES		Cœur Défense imm. B1 90, esplanade du Général de Gaulle 92933 PARIS la Défense cedex	50	50	IP	S	379677636

Comptes consolidés au 31.12.2003

NOM DE L'ENTITE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	QUOTE-PART D'INTERET DANS LE CAPITAL	QUOTE-PART DES DROITS DE VOTE DETENUS	METHODE DE CONSOLIDATION	SECTEUR D'ACTIVITE	N° SIREN
DALKIA						
DALKIA HOLDING	37, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 St André Les Lille	34	34	ME	S	403211295
EDENKIA	37, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 St André Les Lille	50	50	ME	S	434109807
DALKIA INTERNATIONAL	37, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 St André Les Lille	50	24,14	IP	S	433539566
DALKIA INVESTISSEMENT	37, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 St André Les Lille	67	67	IP	S	404434987
BRANCHE EUROPE CONTINENTALE						
MOTOR COLUMBUS	Parkstrasse 27 CH - 5401 Baden Suisse	22,26	20	ME	P	
Groupe ATEL	Bahnhofquai 12 CH - 4601 Olten Suisse	14,25	21,23	ME	P	
EnBW	Durlacher allee 93 D - 76 131 Karlsruhe Allemagne	45,81	39,02	IP	P,D,S	
EDF OSTALBKREIS	Stuttgarterstrasse 41 D - 73430 Aalen Allemagne	100	100	IG	D	
EDF WEINSBERG	Rathaus D- 74189 Weinsberg Allemagne	100	100	IG	D	
FINELEX BV	Drentestraat 20 1083 HK Amsterdam Pays-Bas	100	100	IG	P	
ECK Cracovie	Ul. Ciepłownicza 1 31-587 Cracovie 28 Pologne	66,08	66,08	IG	P	
KOGENERACJA	Ul. Lowiecka 24 50-220 Wrocław Pologne	35,42	49,82	IG	P	
ECW	Ul. Swojska 9 80-867 Gdansk Pologne	49,19	49,19	IG	P	
RYBNIK	Ul. Podmiejska 44-207 Rybnik Pologne	76,63	62,35	IG	P	
ZIELONA GORA	Elektrociepłownia Zielona Gora ul. Zjednoczenia 103 65120 Zielona Gora Pologne	24,61	65,9	IG	P, D	
DEMASZ	Klauzal Ter 9 6720 Szeged Hongrie	60,91	60,91	IG	D	
BERT	Budafoki ut 52 1117 Budapest XI Hongrie	95,57	95,57	IG	P	
Groupe ESTAG	Palais Heberstein Leonhard-strasse 59 A-8010 Graz Autriche	20	25	ME	P	
SSE	Ulica Republiky c. 5 01047 Zilina Slovakia	49	49	ME	D	

Comptes consolidés au 31.12.2003

NOM DE L'ENTITE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	QUOTE-PART D'INTERET DANS LE CAPITAL	QUOTE-PART DES DROITS DE VOTE DETENUS	METHODE DE CONSOLIDATION	SECTEUR D'ACTIVITE	N° SIREN
BRANCHE EUROPE DE L'OUEST, MEDITERRANEE, AFRIQUE						
CINERGY HOLDING COMPANY BV	Burgemeester Haspelslaan 455/F 1181 NB Amstel Veen Pays-Bas	50	50	IP	P	
EDF UK	Templar House 81-87 High Holborn Londres WC1V 6NU Angleterre	100	100	IG	D	
EDF ENERGY	Templar House 81-87 High Holborn Londres WC1V 6NU Angleterre	100	100	IG	P,D,S	
EDF Energia Italia	EDF Energia Italia Srl EDF - Bureau de Rome Via Abruzzi n°25 00187 Rome - Italie	100	100	IG	P	
FINEL	Foro Buonaparte n°31 20121 Milano Italie	40	40	ME	P	
FENICE Ex. EDF ITALIA	Via Abruzzi n°25 00187 Roma Italie	100	100	IG	P	
I.S.E.	Foro Buonaparte n°31 20121 Milano Italie	30	40	ME	P	
SKADRENKRAFT	Norrlandsгатan 15 SE 11143 Stockholm Suède	100	100	IG	P	
PORT SAID	92 El Nile St El Giza Le Caire Egypte	100	100	IG	P	
PORT SUEZ	92 El Nile St El Giza Le Caire Egypte	100	100	IG	P	
AZITO O&M SA	Cocody - Danga Nord Rue B49 BP1296 cedex 1 Abidjan - Côte d'Ivoire	50	50	IP	P	
AZITO ENERGIE	01 B.P. 3963 Abidjan 01 Côte d'Ivoire	32,85	32,85	IP	P	
HISPAELEC	C/Alcala 54-3° Izda 28014 MADRID- ESPANA	100	100	IG	P	
BRANCHE AMERIQUES						
LIDIL	Rua Boa Vista, 254 7è andar sola 721 Cidade de Sao Paulo - CEP 01014000 Estado de Sao Paulo Brésil	100	100	IG	D	
LIGHT ENERGY	Avenida Marechal Floriano n°168 - Bloco 1 - 2° andar CEP20080 - 002 Caixa Postal Centro Rio de Janeiro Brésil	94,79	94,79	IG	D	
LIGHT OVERSEAS INVESTMENT	Avenida Marechal Floriano n°168 - Bloco 1 - 2° andar CEP20080 - 002 Caixa Postal Centro Rio de Janeiro Brésil	94,79	94,79	IG	D	
LIGHT	Avenida Marechal Floriano n°168 - Bloco 1 - 2° andar CEP20080 - 002 Caixa Postal Centro Rio de Janeiro Brésil	94,79	94,79	IG	D	

Comptes consolidés au 31.12.2003

NOM DE L'ENTITE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	QUOTE-PART D'INTERET DANS LE CAPITAL	QUOTE-PART DES DROITS DE VOTE DETENUS	METHODE DE CONSOLIDATION	SECTEUR D'ACTIVITE	N° SIREN
NORTE FLUMINENSE	Avenida Graça Aranha n° 182 ao 9° andar CEP 20030 - 003 Caixa Postal Rio de Janeiro Brésil	90	90	IG	P	
CONTROLADORA DEL GOLFO	C/O Compania Mexicana de Gerencia y Operacion SA de CV, Panzacola n°62, Local 202, Villa Coyoacan, 04000 Mexico DF	100	100	IG	P	
CENTRAL ANAHUAC SA de CV	C/O Compania Mexicana de Gerencia y Operacion SA de CV, Panzacola n°62, Local 202, Villa Coyoacan, 04000 Mexico DF	100	100	IG	P	
CENTRAL SALTILLO SA de CV	C/O Compania Mexicana de Gerencia y Operacion SA de CV, Panzacola n°62, Local 202, Villa Coyoacan, 04000 Mexico DF	100	100	IG	P	
CENTRAL LOMAS DEL REAL SA de CV	C/O Compania Mexicana de Gerencia y Operacion SA de CV, Panzacola n°62, Local 202, Villa Coyoacan, 04000 Mexico DF	100	100	IG	P	
ALTAMIRA	Paseo de la Reforma 287 3er. Piso Colonia Cuauhtemoc, CP 06500 Mexico DF	51	51	IG	P	
VALLE HERMOSO	C/O Compania Mexicana de Gerencia y Operacion SA de CV, Panzacola n°62, Local 202, Villa Coyoacan, 04000 Mexico DF	100	100	IG	p	
EASA	Azoparado 1025 Piso 181107 Buenos Aires Argentine	100	100	IG	D	
EDENOR	Azoparado 1025 Piso 171107 Buenos Aires Argentine	90	90	IG	D	
SODEMSA	Calle Nocochea N°62 Piso 3 - Departamento 4 5500 Mendoza Argentine	45	45	IG	D	
EDEMSA	Belgrano 815 5500 Mendoza Argentine	22,95	51	IG	D	
BRANCHE ASIE PACIFIQUE						
FIGLEC	25 TH Floor, Guangxi Foreign Trade Building 137, Qixing road - Nanning Guangxi 530 022 République de Chine	60	60	IG	P	
SYNERGIE	Laibin Power Plant Office Building Chengxiang Laibin Xian Guangxi République de Chine	85	85	IG	P	
SHANDONG ZHONGHUA POWER COMPANY	14 Jing San Road Jinan Shandong République de Chine	19,6	19,6	ME	P	
MECO	Sun Wah Tower 115 Nguyen Hue Street District 1 Ho Chin Minh City Vietnam	56,25	56,25	IG	P	

IG = intégration globale, IP = intégration proportionnelle, ME = mise en équivalence ;
P = Production, D = Distribution, S = Services
(c) sociétés déconsolidées au 1er janvier 2002 ;
(f) sociétés intégrées fiscalement.